

LIVRET D'ACCUEIL 2021



RSMA de Mayotte

RÉGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ DE MAYOTTE

BP 58 Combani

97680 Tsingoni

Tél. 02.69.60.87.54 - Fax 02.69.60.87.70

em-chef-secretariat@rsma-mayotte.fr

rsma-mayotte.cmi.fct@intradef.gouv.fr

www.rsma-mayotte.com



RSMA plus de 30 ans au service de Mayotte

SOMMAIRE

MOT DU CHEF DE CORPS	3
LE RÉGIMENT	
- Historique	4
- Personnel	5
- Missions	6
- Formations Professionnelles	7
- Structure	8
- Tenues portées au RSMA Mayotte	10
- Implantation	14
- Situation générale	16
DE LA MÉTROPOLE A MAYOTTE	
- Préparatifs	17
- Caisse maritime	20
- Bagages accompagnés	25
- À Mayotte	26
LA SANTÉ	
- Généralités	28
- Structures de soins	29
- Risques	31
- Divers	33
LA VIE À MAYOTTE	
- Présentation de Mayotte	38
- Sécurité	39
- Période cyclonique	40
- Couverture sociale à Mayotte	41
- Logement	44
- Formalités d'abonnements	47
- Se déplacer à Mayotte	48
- Vie religieuse	49
- Poste	50
- Commerces	51
- Banques et moyens de paiements	53
- Loisirs	54
- Allocations chômage des conjoints	56
SCOLARITÉ	
- Généralités	57
- Inscriptions	59
CONCLUSION	63

MOT DU CHEF DE CORPS

Vous allez bientôt rejoindre le régiment du Service militaire adapté de Mayotte, en famille ou en célibat (géographique ou non), et les informations actualisées que vous allez trouver dans ce dossier vont participer à la préparation de cette mission donc à sa pleine réussite. Certes, toute l'équipe du régiment se prépare à vous accueillir au mieux afin de faciliter votre prise de fonction rapide tout en assurant une bonne installation de la famille qui vous accompagnera, mais il y a des actions que vous seul devez réaliser.

La pleine prise en compte de ce document ne suffira pas à votre préparation. Vous devrez compléter cette préparation avec le stage à l'EMSOME, par une prise de contact avec votre prédécesseur, et, selon votre fonction, éventuellement en suivant le stage de mise en condition opérationnelle organisé par l'état-major du SMA. Vous pourrez également vous faire utilement une première idée de Mayotte en obtenant des informations d'ordre général à partir de nombreux sites Internet existants, même si la vision métropolitaine de Mayotte n'est pas la meilleure. Mayotte ne s'explique pas mais se vit !

Ce dossier se veut, pratique, sincère et efficace. Cet exercice est difficile car selon votre ancienneté, votre situation familiale, vos passions ou fonctions, vos attentes sont différentes. Les informations et conseils qu'il regroupe sont le recueil synthétique de directives en cours et le fruit de l'expérience de vos prédécesseurs : pragmatiques, ils ciblent les dispositions indispensables à la réussite de votre mission.

Vous allez remplir dans un département d'outre-mer une mission atypique à double titre car elle sera exécutée :

- dans une unité du Service militaire adapté ;
- dans un environnement particulier, celui de Mayotte et plus particulièrement celui de Combani, site isolé où l'on peut très vite se sentir seul, surtout si la mission a été insuffisamment préparée.

La mission du régiment au profit de la jeunesse mahoraise, à laquelle vous contribuerez quelle que soit votre fonction, est exigeante et intense. Si elle n'implique pas la disponibilité et la dangerosité liées aux opérations extérieures ou intérieures, elle requiert d'autres formes d'exigences issues des contraintes du milieu mais surtout de notre responsabilité vis-à-vis des jeunes qui nous sont confiés. Elle n'en demeure pas moins une mission militaire avec ses valeurs et ses fondamentaux : adaptation, disponibilité et ouverture d'esprit.

Le milieu mahorais s'explique difficilement, même aux militaires et à leur famille ayant déjà effectué des missions longues durées. Mayotte est un département unique dans plusieurs domaines et il n'est pas possible de s'appuyer sur des références connues et partagées pour répondre pleinement aux interrogations de l'arrivant. Ses spécificités engendrent de nombreux défis dont celui de la scolarisation, de l'emploi, de l'administration et de la sécurité : nouveau département français (101^e depuis 2011) où l'administration n'est pas encore pleinement efficiente, 95% d'habitants de religion musulmane et n'ayant pas eu le français comme langue maternelle, 40% d'habitants non français, près de 100 000 jeunes scolarisés sur environ 256 000 habitants.

Mais le régiment est là, la famille régimentaire est là, et chacun a son rôle à jouer, sa place à prendre. Vous avez toute ma confiance.

Bons préparatifs et à bientôt sur l'île au plus grand et beau lagon du monde !



LE RSMA DE COMBANI

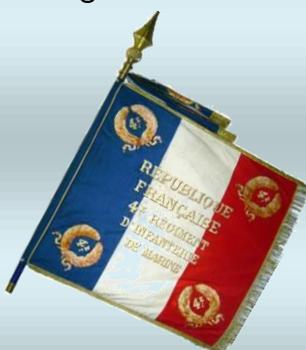


HISTORIQUE

Le Service Militaire Adapté (SMA) a pris pied à Mayotte avec l'implantation à Combani, au cœur de la Grande Terre, de l'unité du SMA (USMA) créée le 1^{er} janvier 1988. Composant alors l'une des compagnies du régiment du SMA de La Réunion, ses premiers volontaires sont incorporés en février 1989.

En 1993 l'USMA débute sa prise d'autonomie avec La Réunion et prend le nom de détachement du SMA (DSMA) de Mayotte. Il ne formera corps, pleinement autonome, qu'à compter du 1^{er} août 1996 date à laquelle il reprend l'appellation d'unité du SMA (USMA) de Mayotte.

Il ne gardera pas longtemps cette appellation puisqu'en septembre 2000 il devient groupement du SMA (GSMA), composé d'un état-major et deux compagnies de formation professionnelle. Le 14 juin 2001, il hérite du patrimoine du 4^e régiment d'infanterie de Marine et reçoit la garde de son drapeau.



En septembre 2011, lors de la cérémonie commémorant les combats de Bazeilles, une 3^e compagnie a vu le jour sous l'appellation de 2^e compagnie de formation professionnelle.

Le 1^{er} juillet 2013
le groupement devient
bataillon du SMA (BSMA).



Le 31 mars 2018, ses effectifs étant équivalents voire supérieurs à d'autres régiments du SMA et contribuant à démontrer que Mayotte est un département d'Outre-mer comme les autres, le bataillon est renommé régiment. Un nouveau drapeau lui est attribué...



PERSONNEL AU 1^{ER} AOUT 2021



ENCADREMENT

- 20 officiers ;
- 65 sous-officiers ;
- 21 EVAT ;
- 21 engagés volontaires du SMA (= formateurs professionnels du SMA)

VOLONTAIRES

- 144 volontaires « techniciens » (VT), aide moniteurs, BEP ou BAC Pro ;
- 597 places annuelles de volontaires stagiaires (VS).

Avec des entrées en formation et des insertions de VS mensuelles l'effectif du régiment fluctue entre 600 et 650 personnes.



MISSIONS



1. PERMANENTE ET PRIORITAIRE

Par une formation « globale ».....



**.....faciliter l'insertion socioprofessionnelle des Mahorais
« éligibles SMA* »**

- * **éligibles SMA** = français de 18 à 25 ans habitants à Mayotte
et éloignés de l'emploi car sans diplôme ou avec diplôme mais ne réussissant pas à trouver de l'emploi
et ayant un casier judiciaire compatible avec la formation qu'il suivra au régiment (cas des volontaires stagiaires) ou l'emploi qu'il y aura (cas des volontaires techniciens).

2. PRIORITAIRE EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

participer aux plans de secours en renfort des forces armées

3. SECONDAIRE

**participer à la mise en valeur du département dans le cadre de
chantiers d'application externes*****

- *** uniquement au profit des collectivités locales, des établissements publics et des associations à but non lucratif reconnues d'utilité publique

9 pôles de formation, 19 formations

Bâtiment, travaux publics

- agent d'entretien du bâtiment
- agent maintenance du bâtiment
- voirie et réseaux divers
- électricien du bâtiment
- installateur sanitaire et plombier
- maçon carreleur
- menuisier en bâtiment
- peintre en bâtiment-plaquiste

Mécanique, travail des métaux

- métallier

Maintenance

- mécanicien automobile

Transport, logistique

- agent magasinier
- conducteur tous transports

Commerce

- employé commerce en magasin

Restauration

- agent de restauration
- garçon ou serveuse de restaurant

Services aux particuliers et collectivités

- agent d'aide à la personne
- agent sanitaire d'hygiène

Loisirs et sécurité

- agent de prévention et de sécurité

Accompagnement vers l'emploi

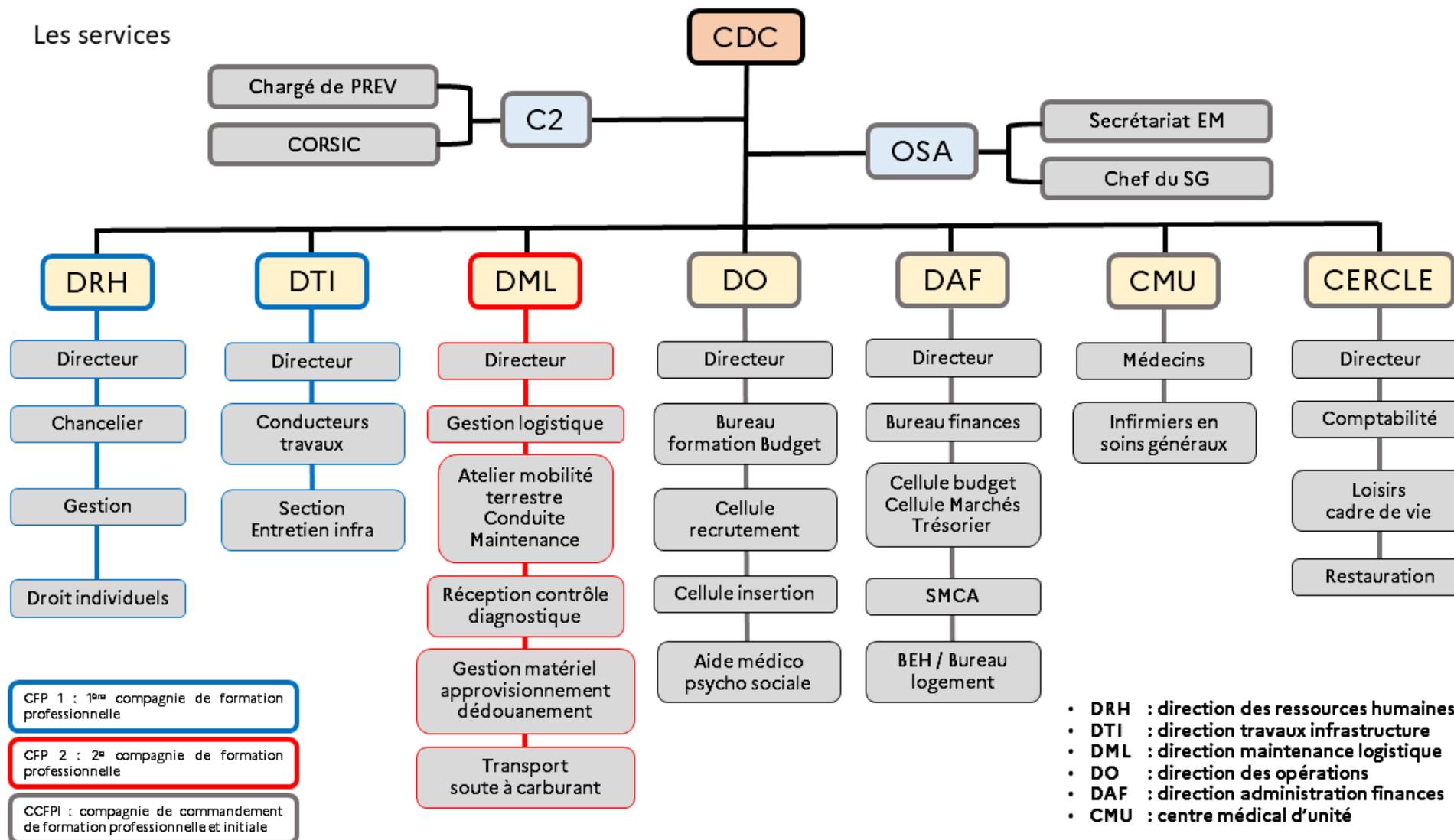
- remobilisation vers l'emploi
- secrétaire assistant

Orientation découverte

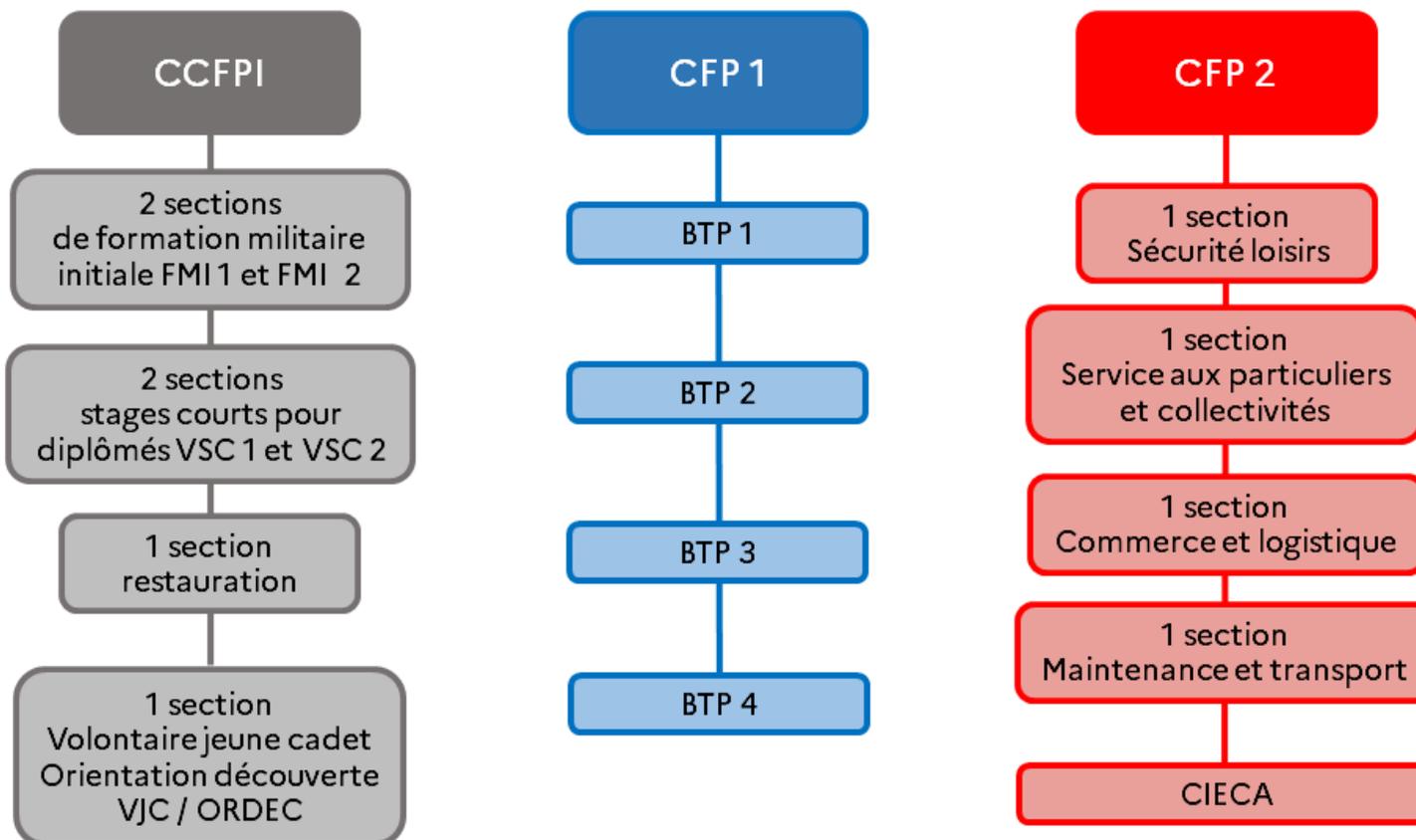
Module externalisé (formation adaptée au marché de l'emploi)

**50% des places de stage offertes
sont du domaine du BTP**

Les services



Les compagnies de formation professionnelle



GÉNÉRALITÉS

- **Le personnel en service au RSMA-Mayotte porte les attributs TDM mais garde son losange d'arme d'origine.**
- Depuis 2005, le personnel non TDM affecté outre-mer dans des formations TDM doit faire réaliser auprès de son corps de départ les attributs TDM (galons de poitrine, fourreaux d'épaules et képis). **INSTRUCTION N°10300/DEF/EMAT/LOG/ASH-DEF/DCCAT/LOG/REG relative aux tenues et uniformes des militaires des armes et services de l'armée de terre du 13/06/2005.**
- Le personnel du SSA et du SID doit avoir fait confectionner son képi et avoir obtenu ses tenues TDF avant de rejoindre Mayotte. Les modalités d'obtention seront à traiter avec le prédécesseur qui obtiendra les informations actualisées auprès du DAF/RSMA.
- La TNG n'est pas portée en service courant au régiment mais est à l'étude. Néanmoins, la tenue type TNG peut s'avérer utile dans le cadre d'une mission particulière (séance de tir). L'emport d'une dotation réduite est donc suffisant ;
- Faire équiper les tenues de velcro avant l'arrivée à Mayotte, notamment celui du SMA en forme de demi-lune sur la manche gauche, celui de l'insigne de grande unité SMA sur la manche droite, sans oublier la mise à jour des décorations puisqu'il n'existe pas de maître tailleur / maître bottier à Mayotte.
- Le personnel officier et non officier est doté d'un carnet d'habillement électronique qui est crédité, à la vue de l'OMI, des primes semestrielles dues au titre de la durée de la mission (2 ou 3 ans selon la fonction) à Mayotte. Cette procédure permet ainsi de passer commande, auprès de l'établissement spécialisé du commissariat des Armées (VPC), des effets d'habillement nécessaires pour le séjour, notamment les tenues Terre de France allégées et les tenues de cérémonie « petit blanc » (droits consultables dans le site de VPC). Il est précisé que le carnet d'habillement électronique est clôturé à l'issue.
- Le personnel inscrit au tableau d'avancement doit venir avec ses futurs attributs.
- Le personnel muté doit être doté du paquetage commun « armée de Terre ».
- Les EVAT sont autorisés par le chef de corps à porter le « petit blanc » mais aucun stock n'est prévu à cet effet au CMATCA du RSMA de Mayotte.
- La tenue « grand blanc » et le spencer OM ne sont pas nécessaires à Mayotte.
- Le personnel muté doit arriver sur le territoire avec l'ensemble des effets qui lui seront nécessaires pour la durée du séjour. Si vous en avez la possibilité n'hésitez pas à emporter plus d'effets car les conditions météo usent prématurément les tenues (chemisettes bariolées et pantalons de treillis F1/F2 OM, rangers, chaussures de sport, chaussettes de sport blanches et le change est restreint compte-tenu de la rareté des affrétés maritimes).
- Un complément de paquetage spécifique à l'outre-mer et au RSMA-MY pourra être perçu sur le territoire. Cependant le magasin du corps à un stock d'effets de paquetage très limité et, s'il a vos tailles, ce ne seront peut-être pas des effets neufs à l'exception du treillis de défilé perçu.
- Liste du complément de paquetage perçu à l'arrivée au RSMA :
 - 2 chemisettes bariolées ;
 - 2 shorts bariolés ;
 - 1 treillis de défilé + 2 pantalons de treillis F1/F2 OM ;
 - 2 shorts de sport RSMA ;
 - 2 débardeurs RSMA.

A EMPORTER AU MINIMUM DANS VOS VALISES

- une tenue « petit blanc » complète qui sera portée lors des présentations au chef de corps et aux couleurs régimentaires, sauf pour les EVAT et les EVSMA qui porteront la T22/Chemisette ;
- Une tenue T 22/chemisette ;
- Deux paires de chaussures de sport ;
- Trois paires de chaussettes blanches ;
- Cuissard court de couleur noire (autorisé pour les séances de sport) ;
- Plusieurs tee-shirts VA et chaussettes VA ;
- Si possible (en cas de rupture de stock au CMATCA):
 - 1 chemisette bariolée ;
 - 1 short bariolé ;
 - 1 veste et 1 pantalon de treillis F1/F2 OM ;
 - 1 paire de rangers.

A EMPORTER DANS LA CAISSE MARITIME

- 2 tenues « petit blanc » complètes ;
- Plusieurs tenues T 22/chemisette ;
- Deux paires de chaussures de sport ;
- Un maximum de chaussettes de sport blanches, car la latérite tâche ;
- Plusieurs cuissards courts de couleur noire (car non fournis par le CMATCA) ;
- La tenue de sport rénovée (sera prochainement portée dans les RSMA)
- Si possible plusieurs chemisettes bariolées ;
- Si possible plusieurs treillis (vestes + pantalons) F1/F2 OM ;
- Chaussettes hautes VA ;
- Tee-shirts VA pour la durée de la mission ;
- Si possible deux paires de rangers ;
- Veste GORETEX (au moins la veste) pour la saison des pluies ;
- Musette de combat ;
- Chapeau de brousse ;
- Gilet de combat ;
- Lunettes de tir et bouchons anti-bruit ;
- Equipements ISTC (coudières, genouillères, etc.)
- 2 TNG zone chaude complètes pour les tirs et activités spécifiques.

LES TENUES PORTÉES AU RÉGIMENT SONT LES SUIVANTES

	<p>Tenue de travail (T44)</p> <p><u>Composition</u> : pantalon ou culotte courte TE, chemise manches courtes TE équipée pour les cadres de l'insigne de grande unité SMA sur la manche droite, de la demi-lune SMA et du losange d'arme de l'intéressé sur la manche gauche, galon de poitrine (de tradition), ceinture vert armée avec boucle kaki (le ceinturon n'est jamais porté), rangers, chaussettes vertes, béret (chapeau de brousse sur ordre).</p> <p><u>Cas particuliers</u> :</p> <p>Tenue spécifique en conformité avec HACCP : pour le personnel du cercle et du restaurant pédagogique ;</p> <p>Tenue spécifique et surtout effets de protection individuelle (EPI) : certains postes comme ceux de l'atelier NTI 1 (+ formation MEA), de l'atelier SEI, des espaces verts ou encore des ateliers de formation BTP ;</p> <p>Tenue GAO (composée de la chemise GAO à la place de la chemisette bariolée) : pour certains postes pour lesquels le travail physique nécessite une tenue aérée.</p>
---	---



Tenue de prise d'armes pour la troupe (T31)

Composition: treillis de défilé TE (manches relevées), galon de poitrine, bande patronymique, insigne régimentaire, insignes de brevet et de spécialité (maximum 3), l'insigne de grande unité SMA sur la manche droite, demi-lune SMA et losange d'arme sur la manche gauche, décorations pendantes, ceinturon, plastron d'arme, rangers, képi pour les cadres et béret pour les VT et VS.

Port: piquets d'honneur, prises d'armes et défilés.



Tenue de cérémonie (T22)

Composition: pantalon TDF, chemise manches courtes TDF avec fourreaux d'épaules, plaquette patronymique (portée sur le revers de la poche), insigne régimentaire, insignes de brevet ou de spécialité (maximum 3), insigne de grande unité SMA sur la manche droite, demi-lune SMA et losange d'arme sur la manche gauche, barrette de décorations, ceinture boucle dorée, chaussures noires, mi-bas noirs, képi.

Port: prestation extérieure (réunion, présentation, recrutement, JDC, invitation sans autorité officielle,...), réception d'une délégation officielle au RSMA.



Tenue « Petit blanc » (T16)

Composition: pantalon blanc, chemise manches courtes blanche avec les mêmes attributs que ceux de la T22 (cuir blanc pour l'insigne régimentaire) avec plaquette patronymique (portée sur le revers de la poche), ceinture boucle dorée, chaussures et chaussettes blanches, képi.

Port: cérémonie civile ou militaire ou lors d'une réception civile officielle pour les cadres sans troupe.



Tenue de sport (T45)

Composition : short, débardeur compagnie, chaussures et chaussettes de sport blanches.

Port :

- **pendant les séances de sport programmées** comprenant non seulement les séances hebdomadaires pendant les heures de service mais également les éventuelles rencontres sportives avec des équipes extérieures au RSMA ou les participations à des compétitions civiles ;
- **pour les consultations au cabinet médical** du RSMA ou à l'extérieur lorsque le médecin est absent.

Cas particulier de la marche course : en raison de la température et du taux d'hygrométrie élevés, la tenue pour effectuer une marche course doit être adaptée de la façon suivante : rangers, pantalon de treillis, débardeur de sport ou T-shirt bariolé.

Cas particulier du port du cuissard court de couleur noire :

- *pendant la séance de sport* : il est autorisé pour le personnel féminin et pour le personnel masculin ;
 - *en dehors des séances de sport* : autorisé pour le personnel féminin uniquement. Le personnel masculin portera le short régimentaire.
- Le port du short sur le cuissard n'est pas autorisé.*



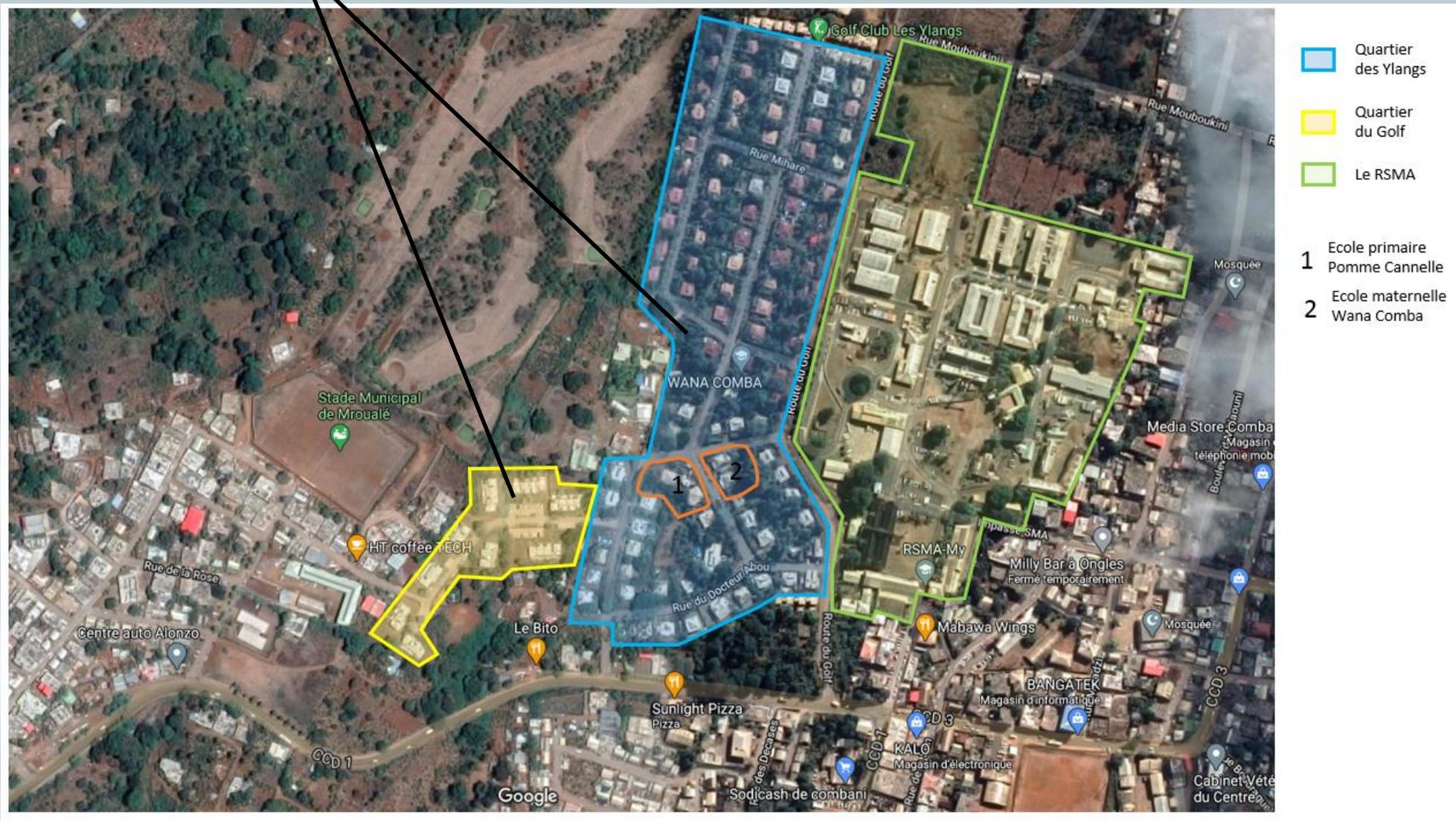
Tenue de cohésion

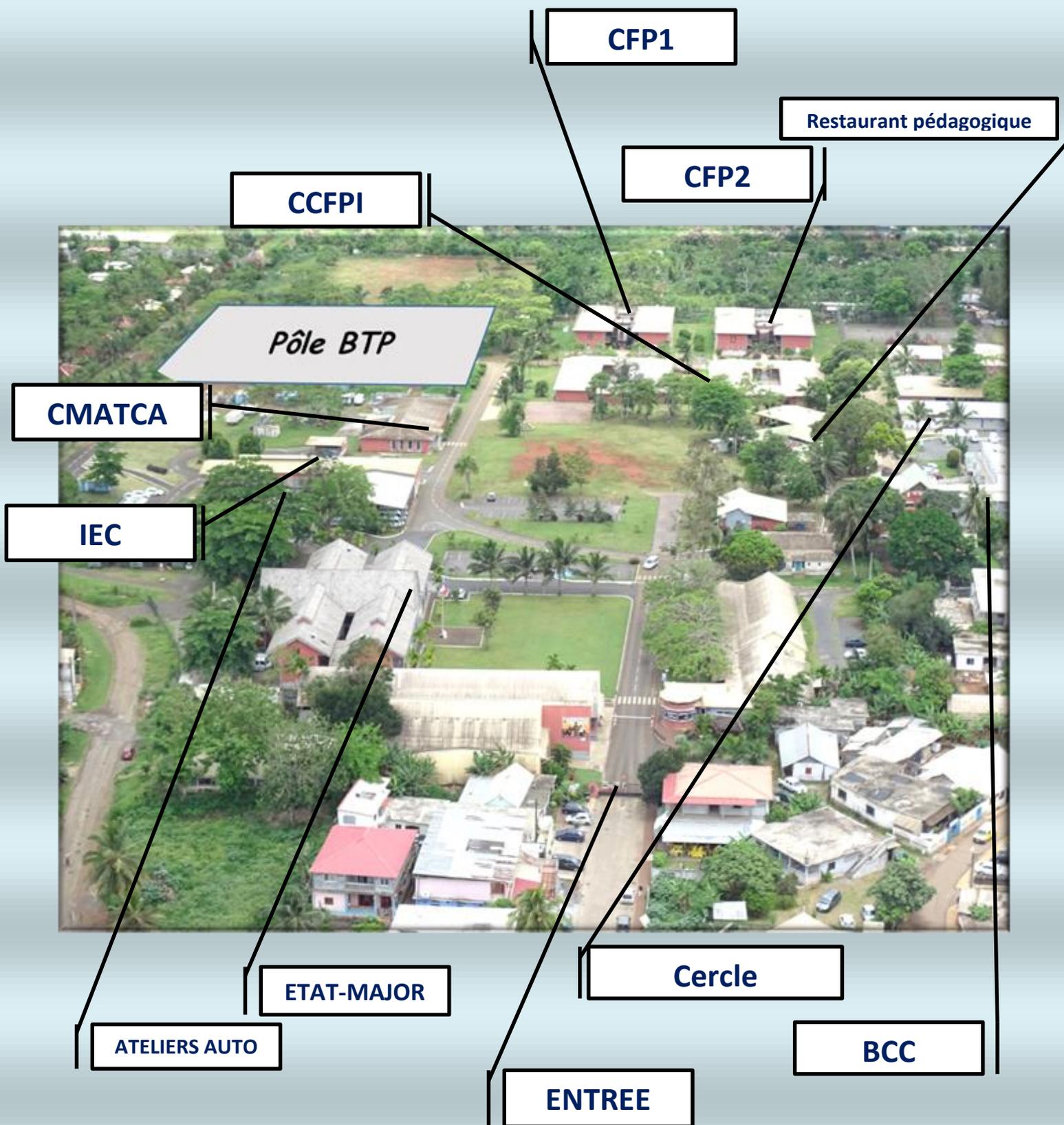
Composition : à la tenue militaire, quelle qu'elle soit, est ajouté le calot qui remplace alors le béret ou le képi.

Le calot est une coiffure de tradition. Il est porté uniquement pour les manifestations organisées par le régiment, généralement des activités de cohésion ou liées à la préservation des traditions de l'Arme des TDM. En complément de l'ancre d'or et de l'insigne de grade, « **aucun PIN'S d'identification militaire** » n'est autorisé. En effet, cette coiffure de tradition n'a pas vocation à afficher la synthèse de sa carrière ou de ses campagnes.



ZONES RESIDENTIELLES DES CADRES





SITUATION GÉNÉRALE DU RSMA DE MAYOTTE



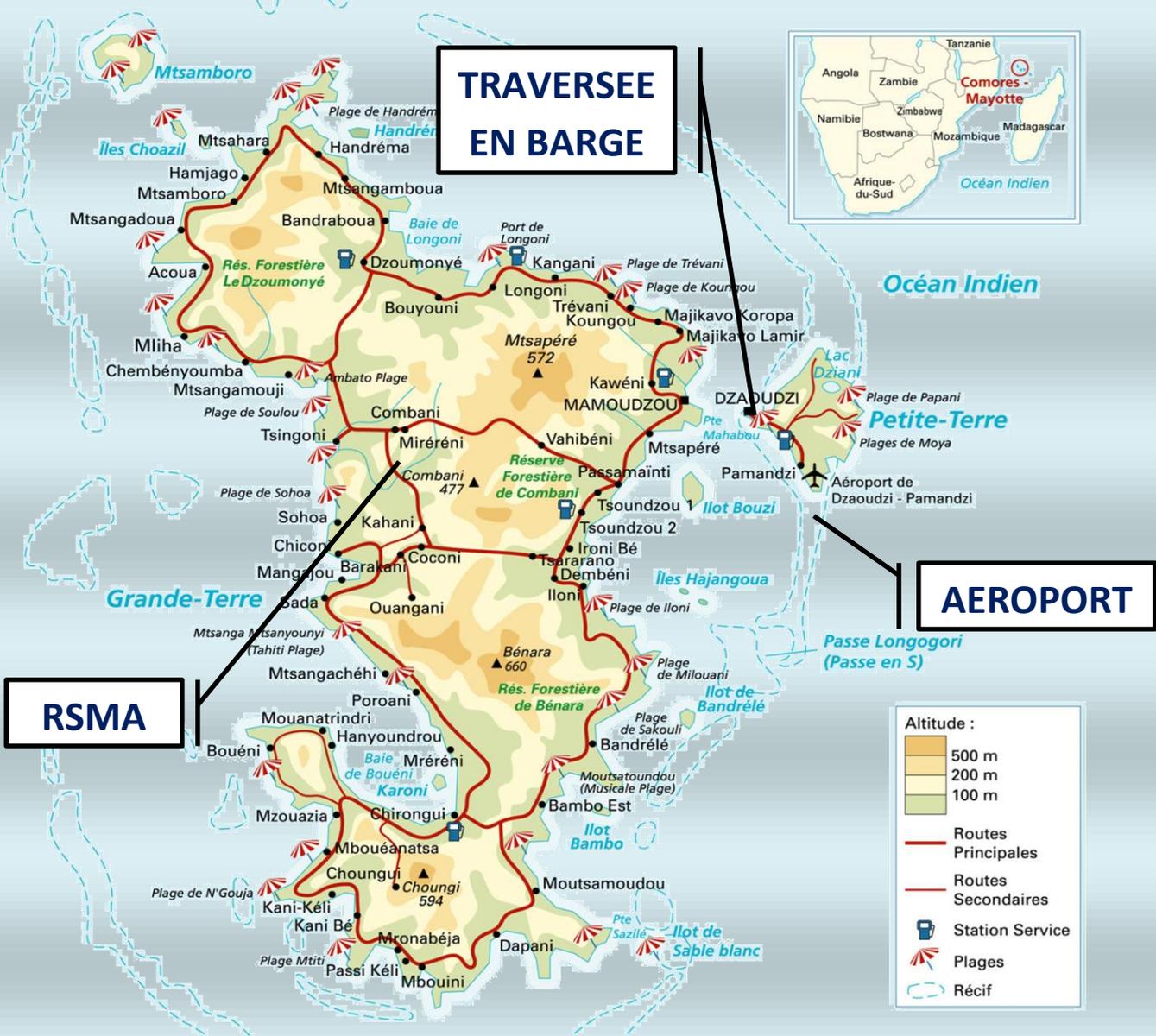
22 km de large



39 km de long



TRAVERSEE EN BARGE



Durée des trajets « hors encombrement routier » :

- aéroport - barge / 6 minutes (3 km).
- traversée en barge / 15 minutes.
- Mamoudzou-Combani / 30 minutes (17 km en passant par Passamaïnty).

PRÉPARATIFS

Dès réception de votre ordre de mutation vous pouvez débiter les démarches administratives nécessaires à votre départ de métropole et arrivée à Mayotte. Il est de coutume d'écrire à son futur chef de corps pour se présenter. Il faut aussi adresser un courrier à votre futur président de catégorie et ne pas hésiter à prendre contact avec votre prédécesseur (*avertissement : seules de rares personnes du régiment ayant un accès permanent Intradef, vous ne pourrez pas contacter par mail votre prédécesseur avec ce support*).

DOSSIER DE DÉMÉNAGEMENT (CHANGEMENT DE RÉSIDENCE OME)

Vous pouvez faire une demande d'avance pour votre repli et vos bagages lourds (caisse). Pour cela, vous devez vous rapprocher de votre correspondant changement de résidence (CCR) pour effectuer vos démarches.

Partie repli : l'avance correspond à 90% du devis le moins disant (sans prendre en compte les suppléments) et dans la limite du plafond financier.

Partie bagages lourds : l'avance correspond à 90% du devis le moins disant dans la limite des droits financiers.

Il est impératif de conserver les originaux des documents remis par le déménageur, ainsi que les factures de certaines dépenses prises en compte (vaccins, passeports).

SOLDE

Pour le calcul de votre solde, n'hésitez pas à aller sur le simulateur de solde PICASSO sur INTRADEF à l'adresse suivante : picasso.intradef.gouv.fr

Votre solde sera versée par les mêmes organismes qu'en métropole :

- vous serez rémunéré au taux Mayotte après avoir mis le pied sur le territoire (formalités administratives à effectuer dès votre arrivée) ;
- une retenue logement et ameublement (10% de la solde brute) est réalisée mensuellement hormis le personnel logé en BCC.

L'indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM), remplace la prime rideau depuis janvier 2021. Les bénéficiaires de cette prime sont l'ensemble des militaires en activité ayant une mutation avec un changement de résidence (ACR) pour raison de service, quels que soient le grade et la situation familiale. Contrairement aux anciennes indemnités, les célibataires ou PACS de 2 ans sont dorénavant éligibles à l'IMGM qui sera mise en paiement sur la solde du mois de la date de rattachement de la nouvelle affectation.

INDEMNITÉ D'ÉLOIGNEMENT

Pour connaître avec précision l'indemnité d'éloignement à laquelle vous aurez droit, vous devez vous rapprocher du trésorier de votre GSBdD de rattachement.

Elle est composée d'un principal et d'un supplément familial. Elle est versée en **2 fractions**, la première au plus tôt 45 jours avant la date de rattachement et la deuxième le mois du retour en métropole.

Le principal est égal à **83 jours** de solde brute année de séjour d'un an à Mayotte. Le supplément familial est égal à **10%** du principal pour le conjoint et à **5 %** du principal par enfant à charge (PF). Il est alloué même si les membres de la famille ne suivent pas le militaire.

AVIONNAGE DE LA FAMILLE POUR REJOINDRE MAYOTTE

Celui-ci, réalisé par le GSPI, est conditionné par l'obtention de deux documents :

- la concession de passage gratuit famille (CPG) ;

- l'autorisation de venue de la famille.

La CPG.

Vous devez constituer un dossier de demande de CPG (affectation ou rejoint pour la famille) auprès du Service Administration et Personnel du GSBdD de rattachement. La demande de CPG est traitée par la DRHAT.

L'autorisation de venue famille.

Le message d'autorisation de venue de la famille transmis au GSPI est réalisé par le RSMA Mayotte. Celui-ci est transmis au regard :

- de la CPG ;
- de la demande d'autorisation venue famille émise par l'intéressé via son organisme d'administration ;
- de la demande de logement réalisée par l'intéressé ;
- des informations transmises par l'intéressé par l'intermédiaire de son président de catégorie,
- de la disponibilité du logement destiné à accueillir les familles.
- de la demande d'autorisation venue famille.

L'arrivée sur le territoire de la famille en même temps que celle du militaire n'est pas systématique. En fonction de la situation locale et de critères discriminants (situation particulière, situation sanitaire, disponibilité des logements, poste particuliers, etc...), le chef de corps autorisera ou non la venue de la famille en accompagnement du militaire.

NOTA : devront être signalés dans la demande d'autorisation de venue de famille les seuls enfants qui séjourneront à titre permanent sur le territoire. Toute demande erronée sera considérée comme un abus de confiance et entraînera un relogement.

Tout changement dans la composition de la famille, postérieur à l'envoi de la demande de logement, devra être signalé au RSMA-Mayotte par message avant l'arrivée sur le territoire.

PRÉPARATIFS AVANT DÉPART

Les militaires qui n'auront pas pu bénéficier de leurs permissions d'éloignement devront être porteurs d'une décision de report de ces permissions signée par le CDC de la FE de départ.

PAPIERS ET DOCUMENTS UTILES POUR VOTRE AFFECTATION

Pièces civiles

- passeport par passager, enfants compris, couvrant la totalité du séjour, plus un an si vous souhaitez voyager (l'île Maurice, Madagascar, Kenya, Tanzanie.....) ;
- livret de famille ;
- carte d'identité civile ;
- permis de conduire civil ;
- carnet de vaccination international ;
- carnet de santé des enfants ;
- attestations de sécurité sociale, mutuelle (militaires et conjoints).

Administration

- dossier scolaire complet (certificat d'admission en classe supérieure si nécessaire et certificat de radiation) ;
- avis d'imposition de l'année précédente ;
- feuilles de solde de l'année en cours en métropole et état de paiement de l'indemnité d'éloignement ;
- dossier de demande d'avance sur le déménagement avec feuilles de changement de résidence ;
- dossier de déménagement intégral (documents relatifs à la caisse maritime, au véhicule, au garde-meuble ou au repli) ;
- factures des appareils et objets précieux importés ;

- relevé d'informations d'assurance voiture (certificat bonus-malus) si vous voulez changer d'assureur sur place ;
- photos d'identité pour tous les membres de la famille. Vous gagnerez ainsi du temps dans vos démarches ;
- extraits d'acte de naissance ;
- pour les conjoints souhaitant travailler à Mayotte : originaux des diplômes ou photocopies certifiées conformes, certificat de cession d'activités du dernier employeur, extrait du casier judiciaire ;
- RIB.

Pièces militaires

- Vérification du DIU au régiment (notation, permission, congé paternité) ;
- Vérification du DIU au GSBDD, contrôler la présence du FUD et de la décision de permission d'éloignement (finalisée) si prise ou pas avant départ, permissions TSHM impactées ;
- Venir avec ses fiches Concerto (OPEX, Droit Individuel, fiche de synthèse et EGS) ;
- Contrôler la présence de sa fiche CCPM ;
- Inscription portail rh-terre ;
- Inscription ENSAP ;
- Passeport de service (dont l'emploi n'est pas autorisé pour les loisirs) ;
- Copie intégrale du jugement de divorce pour le personnel concerné ;
- Carte d'identité militaire, CIMS et BMC ;
- Carnet de tir et CATI ;
- CCS et carte de réduction SNCF famille ;
- Copie de la concession de passage gratuit ;
- Vérifier ou mettre à jour tous les papiers pour qu'ils concernent la durée de votre séjour.

IMPÔTS

Avant votre départ de Métropole il faut :

- informer votre centre des finances publiques de rattachement de métropole de votre affectation à Mayotte ;
- se munir de tous documents relatifs à l'impôt concernant les différents revenus perçus en métropole (revenus fonciers, feuilles de solde de l'année en cours et votre état de paiement de l'indemnité d'éloignement, notamment) ;
- se créer un compte en ligne sur le site impot.gouv.fr.

Vues de l'aéroport



LA CAISSE MARITIME

Il convient de remplir judicieusement sa caisse maritime, d'une part parce que les délais d'acheminement des effets qui viendraient à manquer sont longs et aussi parce que certains équipements sont difficile à trouver sur l'île.

Les bateaux mettent environ 45 jours pour rallier Mayotte au départ de la métropole. A cela s'ajoute la période de dédouanement. Il faut donc compter deux mois minimum entre le départ des effets de votre domicile et leur récupération à Combani : prenez vos délais !

CONSEILS

- précisez bien au déménageur que le lieu de livraison est Combani. En cas contraire vous devrez financer le transport de vos effets du lieu de stockage des déménageurs (généralement Mamoudzou) à Combani ;
- les frais d'assurance sont remboursés dans la limite définie par le commissariat des Armées. Une assurance complémentaire pour couvrir l'ensemble des biens, à la charge du militaire, peut être nécessaire ;
- apportez avec vous (dans les bagages avion) une copie des factures de tous vos appareils (si possible) en cas de détérioration pendant le transport ou en cas de demande de justification du service des douanes.

L'attention des militaires affectés à Mayotte est appelée sur les pratiques commerciales de certains déménageurs de métropole et du territoire, contraires aux lois de la concurrence et à la réglementation en vigueur au ministère des Armées telles que : le sur-cubage des volumes transportés permettant le transport gratuit ou à prix réduit du véhicule personnel, l'établissement des différents devis par une même entreprise, les cadeaux proposés aux militaires pour influencer leur choix (location de véhicule, frais d'hôtel, séjour touristique, cadeaux en nature...). Chacun doit être conscient, qu'en acceptant l'une de ces concessions ou ristournes, il s'expose à des poursuites pénales mais également à des sanctions disciplinaires, pécuniaires et statutaires. Ces agissements ne peuvent à terme qu'être préjudiciables à la communauté militaire dans son ensemble.

En transférant votre résidence dans le département de Mayotte, vos biens personnels en cours d'usage, y compris votre véhicule peuvent être admis en franchise de taxes. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site officiel des douanes :

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a10783-vous-vous-installez-dans-un-dom-reunion-mayotte-guyane-les-antilles->

EQUIPEMENT DE LA MAISON

Avertissement : les logements n'étant pas très spacieux, il est nécessaire d'anticiper la capacité à stocker l'ensemble des produits qu'il peut vous être conseillé d'emporter !

- Votre décor sera d'autant plus agréable et chaleureux que vous aurez apporté des objets personnels tels que lampes, cadres, vases et bibelots...
- Il faut emporter :
 - la vaisselle courante ;
 - de nombreuses boîtes hermétiques (style Tupperware) pour emballer tous les ingrédients (farine, sucre, riz, pâtes, etc...);
 - les petits appareils électroménagers (sauf le micro-ondes fourni par le RSMA);
 - des lampes de chevet ou halogènes ;
 - un 2^e réfrigérateur (utile pour les familles nombreuses, en particulier pour les boissons). Il faut s'assurer que celui-ci est tropicalisé, en cas contraire vous pourrez l'acheter à Mayotte et éventuellement un congélateur ;
 - des moustiquaires de lit imprégnées (en 90 et en 140), même si on peut les acheter ici ;

- des oreillers, traversins ainsi que leurs taies ;
 - des draps, avec une couverture légère pour les nuits fraîches.
 - une ou deux étagères démontables en bois ;
 - un séchoir d'appoint en plastique.
- Il fait humide particulièrement en saison des pluies : le cuir et l'argenterie en souffriront. Il faut donc limiter au maximum d'emporter des objets comportant ces matières. Il en est de même des photos « papier » ;
 - si votre télévision de métropole permet de recevoir les chaînes satellites, il est fortement conseillé de l'apporter ;
 - si vous en avez, vous ne regretterez pas d'apporter un climatiseur mobile et un ou des ventilateur(s) ;
 - un ordinateur est recommandé pour l'accès à Internet. Pour protéger votre ordinateur, vous devez investir dans un onduleur ;
 - n'hésitez pas à emmener des prises paratonnerre pour protéger vos appareils électriques ;
 - des matelas neufs (en mousse très dense) sont fournis à votre arrivée mais si, pour une question de confort vous souhaitez amener les vôtres et que votre droit en cubage le permet, alors n'hésitez pas.

ÉQUIPEMENT DU JARDIN (SI AFFECTATION D'UNE VILLA)

- Pensez à emporter (si vous ne souhaitez pas embaucher un jardinier) :
 - tondeuse ou roto-fil ;
 - outils de jardin (dont cisaille pour la taille et l'élagage).
- Vous pouvez emporter barbecue, salon de jardin, piscine ou jacuzzi.

EQUIPEMENT DANS LES BCC

Les BCC font environ 35 m² et sont équipés de :

- CHAMBRE
 - 1 lit (140 cm) ;
 - 2 penderies + étagères (largeur 60 cm) ;
 - 1 bureau + 1 chaise ;
 - 1 commode ;
 - 1 table de chevet ;
 - 1 fauteuil.
- CUISINE/SALON
 - 1 grand réfrigérateur combi (frigo + congélateur)
 - 1 table de cuisson
 - 1 micro-ondes simple
 - 1 table + 2 chaises en aluminium
- TOILETTES + DOUCHE
- TERRASSE
- 1 caisse popote perçue par votre parrain, à réintégrer dès réception de votre caisse maritime.

CONSEILS

Pour améliorer votre confort, vous pouvez charger votre caisse maritime de :

- 1 armoire ;
- 1 petit vaisselier ;
- 1 meuble TV ;
- 1 lave-linge ;
- 1 salon de jardin de préférence en TEK (plus résistant au vue du climat) pour mettre sur la terrasse ;
- couchage (oreiller, traversin) ;
- meuble à chaussures ;
- 1 bouilloire et cafetière ;
- etc...

EFFETS CIVILS

Le coton est le tissu qui convient le mieux. Le cuir supporte mal le taux d'humidité et a tendance à moisir.

Pour l'homme

- pantalons et chemisettes ;
- shorts et bermudas ;
- tee-shirt et débardeurs ;
- chapeaux, casquettes et lunettes de soleil, de préférence polarisantes ;
- chaussures aérées et chaussures pour les soirées ;
- bonnes chaussures de sport (au moins 3 paires) type Trail.

La tenue dite "aérée" (pantalon et chemisette) est portée pour les soirées et invitations diverses.

Pour la femme

- petites robes et jupes légères d'été ;
- tee-shirt et débardeurs ;
- pantalons et shorts légers ;
- chapeaux, casquettes et lunettes de soleil ;
- robes, chaussures et ensembles plus habillés pour les soirées ;
- tenue de sport et chaussures adaptées.

Pour les enfants

- shorts et pantalons légers ;
- robes et jupes aérées pour les filles ;
- tee-shirt et débardeurs ;
- chaussures légères et sandales (solides et lavables) ;
- chaussures de sport ;
- chapeaux, casquettes et lunettes de soleil.

Divers

- sous-vêtements pour toute la famille (on en trouve peu à Mayotte) ;
- survêtements légers ;
- petits lainages pour les soirées fraîches ;
- k-way / poncho / parapluie ;
- maillots de bain, chaussures de plage de qualité, palmes/masque/tuba.



Il vous sera difficile de compléter ou renouveler votre garde-robe à Mayotte même si des magasins de vêtements existent. Cela dépend de vos goûts et attentes.

Évitez les vêtements blancs et les chaussures blanches pour les enfants. La terre (latérite) tâche fortement.

Les saisons sont très marquées à Mayotte. Il fait très chaud de décembre à avril et parfois « frais » de juillet à septembre, ce qui surprend de nombreux arrivants.

En saison fraîche, des lainages, sweat-shirts, coupe-vent et polaires peuvent être utiles. Ces vêtements chauds seront également utiles si vous envisagez un voyage à La Réunion.

DIVERS

Produits d'entretien

On trouve de tout à Mayotte à des prix quasiment équivalents à ceux de métropole. Vous pouvez néanmoins emporter quelques produits spécifiques.

Il est préférable d'acheter de la lessive liquide en flacon car avec l'humidité la lessive en poudre se compacte et devient très vite difficile à utiliser.

Outillage

Une caisse à outils, de l'outillage spécifique (perceuse, visseuse, ponceuse, scie sauteuse, agrafeuse murale etc.), ainsi qu'un escabeau vous seront de la plus grande utilité. Il est préférable d'investir dans des outils de bonne qualité car la rouille s'installe vite.

Affaires scolaires

Il faut emporter les sacs d'écoliers et surtout les calculatrices pour le collège et le lycée. On peut aussi prévoir un petit stock de fournitures diverses. C'est un « plus » pour la première rentrée mais il ne faut pas s'embarrasser de fourniture qui peuvent moisir avec le temps et peuvent être achetées à Mayotte.

Couture

Il est conseillé de faire réviser et nettoyer sa machine avant de partir et de ne pas hésiter à mettre quelques coupons de tissu et mercerie dans votre caisse maritime.

Jouets

Il est conseillé de prévoir des cadeaux pour Noël (à Mayotte les cadeaux pour enfants coûtent plus chers).

Voiture

- Il y a plusieurs concessionnaires agréés sur Mayotte :
 - MMC pour les marques FORD, TOYOTA, CITROEN et SUZUKI ;
 - SOMIVA pour RENAULT et DACIA ;
 - SMCI pour PEUGEOT ;
 - IVECO, HYUNDAI et NISSAN.
- Par exemple, les marques OPEL, Mazda, Land Rover, Mercedes et Audi ne sont pas représentées mais des garages toutes marques existent pour l'entretien et les réparations ;
- si vous avez des références de pneu particulières il est préférable d'en emporter un jeu de rechange. En cas contraire, il est aisé de changer ses pneus à Mayotte. Prévoir un délai de 2 mois pour la livraison de pneus de marque (Michelin, Dunlop, Pirelli....) ;
- pour l'achat d'un véhicule neuf, il faudra compter environ 20% de plus par rapport au tarif métropole. Pour un véhicule d'occasion l'éventail des prix est assez large. La qualité du parc s'améliore régulièrement. Il est maintenant possible de trouver des véhicules dans un état convenable ;

- si vous arrivez d'un département français, il n'y a pas de durée minimum pour faire entrer votre véhicule sans taxe à Mayotte. Cependant, le certificat d'immatriculation devra être à votre nom avant votre date d'affectation ;
- si un 4X4 n'est pas indispensable, il l'est de ne pas posséder une voiture avec une garde au sol trop basse. Les routes sont régulièrement abimées. Un 4X4 est utile si vous aimez emprunter les pistes non carrossables ou si vous envisagez de remorquer un bateau¹. Il pourra également être utile en cas de forte pluie (inondation ponctuelle de certaines routes ou certains chemins) ;
- il est possible de trouver sur place une bonne occasion en liaison avec votre parrain mais il est toujours préférable d'emporter une voiture que l'on connaît ;
- il est nécessaire de choisir l'option transport en container (avec une assurance transport non remboursée) pour l'acheminement de votre véhicule. Tout véhicule voyageant à "l'air libre" arrive abîmé et/ou pillé ;
- il faut avoir un certificat de contrôle technique à jour ;
- siège auto : la législation est la même qu'en métropole alors si vous devez en avoir un, amenez-le.

PÉRIODE CYCLONIQUE (NOVEMBRE À AVRIL)

Afin d'être autonome pour la période de coupure temporaire qui pourrait subvenir en cas de cyclone il sera nécessaire de posséder :

- une radio à pile,
- des lampes à pile (type camping),
- deux nourrices à eau.



¹ Le régiment n'a pas vocation à devenir une aire de gardiennage de bateau. Les anneaux au port ou les corps-morts sont rares.

LES BAGAGES ACCOMPAGNÉS (EN SOUTE)

- Renseignez-vous auprès de l'organisme chargé de votre mise en route (GSPI) qui vous précisera les franchises bagages négociées par les Armées auprès de la compagnie aérienne devant vous acheminer. Le surcoût en cas de dépassement des droits à bagages aériens peut être élevé et serait à votre charge.
- Attention aux mesures de sûreté pour les liquides, crèmes et aérosols. Aucune exception ne sera accordée sauf pour les aliments pour bébé nécessaires au voyage et les médicaments liquides accompagnés de leurs ordonnances ou attestations.

ANIMAUX

- Attention avec la nouvelle réglementation des cages pour les animaux qui a changé en juin 2017. Assurez-vous donc que votre cage est toujours aux normes (voir avec compagnie aérienne, Air Austral ou Corsair).
- Pour votre information, un cabinet vétérinaire se trouve à 300 m de l'entrée du régiment. Vous pouvez le joindre au numéro suivant : 02 69 60 75 01



A L'ARRIVÉE

Votre accueil à l'aéroport

- à l'aéroport de Dzaoudzi, vous êtes accueilli par votre prédécesseur et/ou votre parrain (et/ou votre président de catégorie) qui vous attendent à l'extérieur de la salle de débarquement ;
- dans tous les cas, veillez à ce que votre arrivée soit annoncée en prenant contact avec votre président de catégorie ;
- pour le transit jusqu'à Combani le militaire et sa famille seront transportés dans un véhicule du régiment.

Arrivée de votre caisse maritime

- prendre contact avec votre déménageur (en liaison avec votre transitaire) qui effectuera les démarches nécessaires ;
- après l'obtention des documents douaniers, les bagages vous seront livrés rapidement ;
- les engins à moteur (moto, cyclomoteur, même de cylindrée inférieure à 50 cm³, les bateaux de tous genres et les moteurs marins) sont soumis aux mêmes règles que les voitures en particulier pour la carte grise ;
- nous vous conseillons vivement de préparer des fiches précises du contenu de chaque carton mentionnant la valeur des objets s'y trouvant. Ceci facilitera, le cas échéant, vos échanges avec la douane.

DÉMÉNAGEMENT

Lorsque vous ferez votre circuit d'arrivée au sein du régiment, le trésorier vous renseignera sur la clôture de votre dossier de déménagement.

Vous devrez attendre d'avoir récupéré votre caisse maritime auprès de votre déménageur pour que celui-ci puisse vous donner les pièces justificatives correspondantes et pouvoir ainsi liquider votre dossier auprès du trésorier.

Toute avance doit être régularisée par l'envoi du dossier définitif dans les 8 mois suivant le versement de l'avance. A défaut, un titre de perception du montant total de l'avance sera émis à votre encontre.

ATTENTION.

Concernant la constitution du dossier, il faut absolument que toutes les pièces-justificatives soient présentes dans le dossier pour que le CAMID traite celui-ci, sinon le dossier revient au RSMA (délai supplémentaire d'un mois car transit par le GSBdD à La Réunion).

Délai de traitement si dossier validé par le CAMID : **environ 3 à 4 semaines.**

Les pièces obligatoires pour la liquidation de vos dossiers

Bagages lourds (caisse) :

- facture originale acquittée (pas de scan ou copie) ;
- lettres de voiture (chargement/livraison) ;
- connaissance maritime ;
- déclaration import et export ;
- justificatifs des frais de vaccinations engagés pour chaque membre de la famille (éventuellement) ;

- justificatifs des frais de passeports (éventuellement) ;
- facture originale acquittée du véhicule (si transport) ;
- copie de la carte grise du véhicule transporté.

Repli :

- facture originale acquittée ;
- lettres de voiture (chargement/livraison).

Autres pièces du dossier.

Vous devrez conserver les billets de train si vous et/ou votre famille avez utilisé ce moyen de transport pour rejoindre l'aéroport au départ de métropole.

Vous aurez droit également pour vous-même et les membres de votre famille, à l'indemnité forfaitaire hôtel et restaurant (IFHR) de 3 jours qui sera versée lors de la liquidation de votre dossier de déménagement.

IMPÔTS

Généralités

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le département de Mayotte applique le régime d'imposition de droit commun et à ce titre les contribuables sont assujettis à la taxe d'habitation et à l'impôt sur le revenu. Pour ce dernier, les contribuables domiciliés dans le département de Mayotte bénéficient d'un abattement final de 40 %, dans la limite de 6 700 € sur le montant de leur impôt.

Célibataires géographiques

Ils ne sont pas soumis à l'abattement de 40%.

A l'exception de ceux logés en BCC, ils sont également soumis à la taxe d'habitation.

RECENSEMENT & JDC (EX JAPD)

Recensement

Si vous avez un ou plusieurs enfants entre 16 et 25 ans, pensez à signaler leur nouvelle position à leur centre du service national d'origine s'ils sont déjà recensés, pour les autres il sera possible de les faire recenser à la mairie de Tsingoni (ou à son annexe de Combani).

Journée Défense Citoyenneté (JDC)

Le détachement de Mayotte du centre du service national de La Réunion pourra répondre à vos interrogations sur les JDC. Des JDC sont organisées au RSMA Mayotte, à Tsingoni (au collège) ou à Sada (au lycée).

Carte d'électeur

A Mayotte vous pourrez vous inscrire sur les listes électorales de votre commune de résidence, en l'occurrence à Tsingoni.



LA SANTÉ



GÉNÉRALITÉS

Votre couverture sociale est prise en charge d'une part par la caisse de sécurité sociale de Mayotte, à laquelle vous serez affiliés dès votre arrivée (par le trésorier), et d'autre part par la Mutuelle.

Pour vous faire rembourser de vos dépenses santé, vous devrez expédier à la caisse de sécurité sociale de Mayotte :

- la feuille de soins du médecin s'il ne prend pas la carte vitale ou si vous ne détenez pas encore l'attestation de sécurité sociale.
- la feuille de soins du pharmacien avec les vignettes des médicaments si vous ne détenez pas encore l'attestation de sécurité sociale.

La caisse de sécurité sociale de Mayotte procède au remboursement de sa partie par virement bancaire et vous expédie le décompte détaillé des versements effectués.

Depuis janvier 2011, la caisse de sécurité sociale expédie son décompte à la mutuelle afin d'obtenir le remboursement de la partie complémentaire.

Attention, c'est toujours la CNMSS et non la CSSM qui prend en charge les frais inhérents à un accident de travail pour les militaires. A ce titre, lors d'un accident du travail, il est impératif que le militaire consulte à l'antenne médicale du RSMA muni de son rapport circonstancié, afin d'être inscrit au registre des constatations et se voir délivrer une DAPIAS, qui le dispensera d'avancer les frais de santé auprès des professionnels (qui seront directement payés par la CNMSS).



LES STRUCTURES DE SOINS CIVILES

- L'île possède un centre hospitalier à Mamoudzou. Il dispose d'une maternité, de services de chirurgie, de psychiatrie, de pédiatrie, d'ophtalmologie, d'ORL, de médecine, de kinésithérapie, de gynécologie obstétrique, de chirurgie et d'un service de radiologie équipé d'un scanner, d'échographes et d'un IRM ainsi qu'un laboratoire d'analyses. Cependant, certaines spécialités ne sont représentées que temporairement, les médecins spécialistes étant souvent uniquement de passage à Mayotte. L'offre de soins est donc très variable d'une période à une autre.
- Mayotte ne disposant pas de toutes les spécialités, l'assurance rapatriement est plus que vivement conseillée en cas de nécessité de consultation auprès d'un spécialiste à la Réunion. Il faut vous rapprocher de votre assurance (AGPM...) afin de vous assurer que vous possédez cette garantie. En cas d'urgence de prise en charge dans un domaine non représenté par un spécialiste à Mayotte (neurochirurgie, chirurgie ophtalmologique, certaines chirurgies orthopédiques...), les évacuations sanitaires se font vers la Réunion. Elles sont alors prises en charge par la CSSM. Dans tous les cas, il est vivement déconseillé à toute personne ayant un problème de santé nécessitant un suivi spécialisé (suivi post –chimiothérapie, pathologie orthopédique spécifique, suivi urologique, suivi rhumatologique, suivi endocrinologique, suivi allergologique, suivi pneumologique,...) de venir séjourner à Mayotte. En cas de doute, vous pouvez joindre un médecin de l'AM du RSMA avant le départ, qui pourra vous indiquer si une prise en charge à Mayotte est possible pour un problème de santé, en particulier chez un membre de la famille.
- Le service des urgences du CHM est opérationnel 24/24 h. Un SAMU (centre 15 + véhicules SMUR) y est basé. La caserne de pompiers intervenant pour les premiers secours à Combani se situe à Kahani, à 10 minutes de Combani.
- Un laboratoire d'analyses et un centre de radiologie privé se trouvent à Mamoudzou également.
- A Kahani (5 km de Combani), il existe un centre médical assurant un service de consultation externe 24h/24, une maternité, un service dentaire et une pharmacie d'urgence.
- A Combani, se trouve un cabinet médical où exercent un médecin généraliste, une infirmière et trois sage-femmes. Dans le village, se trouvent également un cabinet de kinésithérapie et une pharmacie. Les deux cabinets dentaires les plus proches se trouvent dans le centre de Combani et à Chiconi.
- Dans les communes de Dzoumogné, Mramadoudou, Mamoudzou et Pamandzi, se trouvent également des dispensaires où exercent des médecins et dentistes salariés. Des centres de protection maternelle et infantile (PMI) existent aussi pour les femmes enceintes et les jeunes enfants, mais sont peu opérationnels, faute de personnel.
- Il y a quelques cabinets de médecins libéraux généralistes, essentiellement aux alentours de Mamoudzou.
- Vétérinaires : Cabinet Vétérinaire Démon /Shuler à Cavani, Cabinet Vétérinaire du Centre à Combani.

LES STRUCTURES DE SOINS DU RSMA

- L'équipe de l'antenne médicale du RSMA-May se compose de 2 médecins et de 2 infirmiers, aidés d'un auxiliaire sanitaire et de 2 volontaires techniciens.
- Les familles peuvent consulter sur rendez-vous les lundis, mardis et jeudis après-midi, éventuellement lors des autres créneaux impartis aux cadres et aux volontaires en cas

d'urgence, et toujours en fonction des disponibilités de planning. En dehors des heures de service, le militaire et sa famille doivent consulter dans le civil (cabinet médical de Combani, dispensaire de Kahani, CHM).

- Le service médical assure une astreinte médico-administrative dédiée au personnel, aux stagiaires et cadres, présents sur le régiment. Elle est tenue par un des médecins, un des infirmiers ou l'auxiliaire sanitaire. En heures non ouvrables, c'est au cadre de permanence de contacter l'astreinte s'il le juge nécessaire. Des conseils en termes d'orientation de prise en charge (consultation à l'infirmierie, aux urgences du CHM, au dispensaire de Kahani, appel du SAMU) lui seront délivrés. L'astreinte peut se déplacer au régiment dans l'heure si nécessaire, mais n'a pas vocation à remplacer les structures de prise en charge civiles en urgence.



LES RISQUES SANITAIRES INFECTIEUX À MAYOTTE

- Certaines maladies tropicales dangereuses et potentiellement mortelles comme la tuberculose, la fièvre de la vallée du Rift ou la lèpre sont présentes à Mayotte, voire en forte augmentation ces dernières années en ce qui concerne la dengue. Une information spécifique vous sera dispensée à votre arrivée sur le territoire.
- Il est conseillé de venir à Mayotte avec des moyens efficaces de protection contre les piqûres d'insecte :
 - insecticides de type « barrage aux insectes »,
 - répulsifs cutanés en particulier adaptés aux enfants (seuls certains sont recommandés pour les femmes enceintes et pour les enfants de 3 mois à 12 ans : prendre conseil auprès d'un pharmacien),
 - moustiquaires de préférence imprégnées pour le couchage de tous les membres de la famille,
 - vêtements légers et longs,
 - diffuseurs électriques...
 - La CNMSS prend en charge les répulsifs cutanés pour les militaires et leurs familles mutés à Mayotte, à raison d'un flacon par membre de la famille et par mois pendant 3 mois : envoyer l'OMI, la facture ainsi qu'une ordonnance médicale à la CNMSS avant départ à Mayotte.
 - La chimio prophylaxie anti-palustre n'est plus obligatoire, mais les mesures de protection mécaniques doivent être appliquées de manière rigoureuse. Toute fièvre doit amener le patient à consulter un médecin.
- Le SIDA existe à Mayotte, et toutes les maladies sexuellement transmissibles y sont fréquentes (syphilis, gonocoque, chlamydia, herpès...). Une information détaillée vous sera également apportée à votre arrivée.
- L'eau du robinet est potable à Mayotte. Cependant, certaines structures de restauration rapide (brochettis...) ne respectent pas les normes d'hygiène obligatoires pour la restauration et peuvent être pourvoyeuses d'infections alimentaires : boire de l'eau embouteillée dans les snacks. De plus, la leptospirose, une maladie transmise par les urines de rats, incite à ne pas boire à la cannette afin d'éviter toute transmission.
- Compte tenu de la température et de l'humidité, les plaies s'infectent très vite, y compris les petits poils incarnés, et peuvent s'aggraver rapidement en abcès. L'hygiène corporelle doit être irréprochable, le rasage doit être limité à la barbe.
- La vaccination triennale contre la grippe reste obligatoire, y compris en outre-mer. Conformément aux dernières données épidémiologiques, le vaccin délivré à Mayotte est identique à celui de la métropole.
- Actuellement, la Covid19 sévit particulièrement à Mayotte alors que les structures sanitaires ne sont pas dimensionnées pour une épidémie de cette ampleur. Il est fortement déconseillé aux personnes vulnérables ou à risque d'infection sévère à la Covid19 de se rendre sur le département. Les mesures barrières doivent être rigoureusement appliquées. Une information détaillée vous sera délivrée à votre arrivée, en fonction de l'évolution de l'épidémie.

FAUNE

- La faune terrestre: il n'y a pas d'animaux dangereux sur l'île (serpents venimeux, scorpions,...). Les lémurins (makis) sont inoffensifs, les chauves-souris (roussettes) sont frugivores. Le seul arthropode nuisible est le scolopendre (ou myriapode), qui occasionne une morsure très douloureuse mais ne met pas en danger la vie de sa victime, sauf cas rarissime de réaction allergique grave. Attention également à certaines chenilles velues qui sont très allergisantes.



- La faune marine: certains poissons peuvent, s'ils sont dérangés, se montrer agressifs, tels les balistes ou les murènes dont les morsures doivent toujours être bien traitées. Les poissons venimeux (poissons-scorpions, rascasses, certaines raies) peuvent entraîner la noyade soit par perte de connaissance, soit par la réaction de panique que peut provoquer leur piqûre. Leur contact n'est qu'accidentel: savoir les reconnaître fait partie de la formation d'un plongeur.
- Remarque: les poissons du lagon peuvent être consommés car ils ne présentent aucun danger d'intoxication (pas de Ciguatera, nom local de « gratte » dans d'autres lagons, à Mayotte). En revanche, il faut rester vigilant sur les conditions de conservation du poisson acheté (qui doit rester à max 2°C).

LES RISQUES LIÉS AUX LOISIRS

- La plongée sous-marine, autonome ou en apnée, est un sport très exigeant en matière de sécurité. Que vous soyez débutant ou chevronné, restez modeste. Un certificat médical sera obligatoire si vous souhaitez passer un niveau de plongée. Il est conseillé à ceux qui souhaiteraient plonger au-delà de 20 m de se munir d'un certificat médical délivré par un spécialiste en médecine hyperbare.
- Pour éviter le redoutable coup de chaleur, quelques précautions sont indispensables:
 - laissez le temps à votre organisme de s'adapter au climat;
 - évitez la pratique sportive intensive dans le mois qui suit votre arrivée à Mayotte et pendant les heures chaudes;
 - buvez sans retenue avant d'avoir soif;
 - ne soyez jamais seul lors de la pratique sportive.

Farniente au soleil: attention car au niveau de l'équateur, les rayons UV sont plus puissants. L'idéal est le lycra pour tous. Une crème d'indice de protection élevé est fortement conseillée et à renouveler plusieurs fois par jour. Cette mesure simple est essentielle chez les enfants; les nourrissons ne doivent pas être exposés. Les enfants qui jouent sur la plage doivent porter tee-shirt anti-UV.

VACCINATIONS

Soyez à jour de vos vaccinations (famille également) : la visite de départ outre-mer doit être réalisée par tous les militaires et suffisamment en amont de la date de départ en cas de nécessité d'examens complémentaires. Une mise à jour obligatoire du statut vaccinal sera réalisée pour la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la typhoïde, l'hépatite A et la méningite. Pour les familles, aucun vaccin particulier n'est exigé à Mayotte en dehors des vaccins obligatoires selon les recommandations civiles, mais il est recommandé d'être à jour contre la typhoïde, la méningite et les hépatites A et B.

Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour le militaire, qui doit être en possession de son carnet international de vaccination.

Cette vaccination étant obligatoire pour tout séjour dans les pays où sévit cette maladie (Afrique inter tropicale), il est souhaitable que les familles soient également à jour si vous envisagez des voyages à partir de Mayotte dans un de ces pays. Ces carnets sont délivrés par les « centres de vaccination anti amarile » (fièvre jaune) agréés. L'AM du RSMA ne réalise pas ce vaccin.

La prévalence de la tuberculose à Mayotte rend obligatoire la vaccination par le BCG des enfants de moins de 15 ans. Elle sera exigée lors de la rentrée en crèche ou à l'école en fonction des établissements. Elle ne pourra pas être réalisée à l'infirmerie du RSMA. Le BCG peut être fait dans les PMI en métropole en expliquant le prochain départ en séjour pour Mayotte.

Plus d'info sur le BCG :

<https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Tuberculose-BCG>

A EMPORTER

- radiographies et dossiers médicaux pour des problèmes latents ou passés,
- anciennes ordonnances,
- livret médical réduit pour le militaire,
- carnet de vaccination international pour toute la famille,
- carnet de santé pour les enfants et récapitulatif santé pour les conjoints (antécédents, traitements, suivi) à demander auprès du médecin traitant avant départ. Le personnel ayant (eu) des problèmes de santé ou entrant dans un programme de dépistage (mammographie et échographie mammaire pour les femmes, examen des selles si antécédent familial de cancer du côlon, examen de la prostate etc...) devraient réaliser un bilan médical (consultation spécialisée et examens complémentaires) avant leur venue à Mayotte. A fortiori, il est préférable de ne pas laisser un souci de santé en suspens, voire d'anticiper tout besoin sur place (bon état bucco-dentaire, verres correcteurs à jour...)



Moustique, quand tu nous piques

- **Protection contre les piqûres**
- **Protection du domicile et de l'environnement**
- **Protection contre certaines maladies**

**Sous les tropiques,
attention aux moustiques !**



Les moustiques peuvent être les vecteurs de nombreuses maladies infectieuses. Il est donc essentiel que j'applique des mesures de prévention pour ma santé.

Je me protège des piqûres

- En portant des vêtements amples et couvrants de couleur claire, de préférence, imprégnés d'insecticide pour tissu ;
- En appliquant un produit répulsif cutané sauf pour mon enfant s'il est âgé de moins de 6 mois ;
- En dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action ;
- En utilisant des aérosols et insecticides à diffusion continue sous forme de plaquettes chauffantes ou sous forme de diffuseurs électriques pour l'intérieur et des serpentins fumigènes réservés à l'usage extérieur.



▲ *je demande conseil à mon médecin ou mon pharmacien pour mon enfant, en cas de grossesse ou d'allaitement ;*

▲ *j'utilise un produit comprenant en bonne proportion une des substances mentionnées sur la liste publiée par «Santé publique France» ;*

▲ *j'applique et je renouvelle le produit répulsif (cutané et textile) conformément aux indications de la notice ;*

▲ *je me lave les mains après l'application.*

J'adopte quelques gestes simples pour mon domicile et son environnement

- En installant des grillages moustiquaires aux ouvertures ;
- En posant des rideaux imprégnés d'insecticide pour tissu ;
- En utilisant la climatisation ;



➤ En supprimant les gîtes larvaires, c'est-à-dire toute eau stagnante :

- je change souvent l'eau des vases,
- j'arrose de façon contrôlée les pots de fleurs et je vide fréquemment les soucoupes,
- j'entretiens le jardin,
- je vide et je retourne ou je range les matériels de jardin et tous contenants potentiels d'eau stagnante ;



➤ En couvrant les réserves d'eau d'une moustiquaire ou d'un tissu ;

➤ En entretenant très régulièrement les bassins, la piscine.



Je me protège de certaines maladies

En cas d'affectation outre-mer ou à l'étranger, la CNMSS, dans le cadre de sa politique de prévention des risques de santé, prend en charge sous certaines conditions les frais relatifs à la vaccination contre la fièvre jaune, au traitement préventif du paludisme et aux produits répulsifs (cutanés et textiles).

Pour le militaire lui-même, le vaccin contre la fièvre jaune et les traitements préventifs du paludisme sont délivrés gratuitement par le Service de santé des armées.

Vaccination contre la fièvre jaune

Les membres de la famille autorisés à accompagner le militaire affecté outre-mer ou à l'étranger peuvent bénéficier de la prise en charge par la CNMSS des frais de vaccination comprenant :

- les vaccins proprement dits,
- l'acte d'injection,
- la consultation liée à la vaccination (sur la base d'une consultation de médecin généraliste).

Traitement préventif contre le paludisme

La CNMSS prend en charge, en partenariat avec la mutuelle UNEO, les frais de traitement préventif du paludisme des membres de la famille autorisés à accompagner le militaire affecté dans une zone exposée.

Répulsifs cutanés contre la dengue, le paludisme, le chikungunya et le zika

Pour les militaires affectés dans des zones à risques, la CNMSS prend en charge l'achat des produits répulsifs cutanés et textiles comprenant en bonne proportion une des substances figurant sur la liste publiée par «**Santé publique France**» (liste consultable sur le site Internet de la CNMSS).

Le remboursement intervient sur la base de trois produits par mois et par bénéficiaire (assuré et membre de la famille) pendant toute la durée de l'affectation.

Constitution des dossiers

Toutes les demandes doivent comporter une photocopie de l'ordre de mutation ou une attestation sur l'honneur, précisant que les membres de la famille sont autorisés à accompagner le militaire affecté outre-mer ou à l'étranger.

A ce document, il faut ajouter, pour :

- les vaccins et les traitements antipaludiques, une prescription médicale ainsi qu'une facture individuelle ou une feuille de soins acquittée,
- les répulsifs, une facture acquittée ou un ticket de caisse comportant le nom et la quantité des produits délivrés.

Les membres de la famille des militaires doivent impérativement avoir les droits ouverts à la CNMSS à la date de facturation des vaccins, traitements antipaludiques ou produits répulsifs, afin que ces derniers soient pris en charge par la CNMSS.

Dans tous les cas, je consulte en cas de symptômes (fièvre, douleurs articulaires...)

➤ **Pour en savoir plus : www.sante.gouv.fr
www.santepubliquefrance.fr**

Contacts

- CNMSS
83090 TOULON CEDEX 9
- 04 94 16 36 00
- www.cnmss.fr



Service communication - sept. 2019 - Impression SIFA



PRÉSENTATION DE MAYOTTE

Mayotte... Une île, une petite île, mais quelle île !

Ce qui frappe au premier abord, c'est sa situation géographique. Blottie au nord de l'entrée du canal du Mozambique, Mayotte est proche de tout et de tous. A seulement 400 km de la côte africaine, à 300 km de la côte occidentale de Madagascar, à 190 km des côtes de la Grande Comores, à 1500 km de la Réunion, et à 10 000 km de la métropole, Mayotte se positionne comme le passage obligatoire de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien.

Au cours du XIX^e siècle, l'archipel connut une série de troubles. Mayotte, qui était plus faiblement peuplée, fut alors placée sous la protection de la France. Le 25 avril 1841, le Sultan Andriantsouli cède l'île à la France. Quarante ans plus tard, les autres îles de l'archipel ont, elles aussi, été placées sous protectorat français, les sultans ayant ensuite abdicqué, le protectorat fut aboli en 1912 et l'archipel rattaché au gouvernement de Madagascar.

Les autorités de Dzaoudzi ayant opté pour le gouvernement de Vichy au cours de la seconde guerre mondiale, la marine Britannique occupa Mayotte en 1943 et le gouvernement de la France Libre pris en main l'administration. En 1946, au lendemain de la seconde guerre mondiale, et confrontée à la politique de décolonisation, Mayotte est devenue Territoire d'Outre-mer.

En 1974, lors d'une consultation de la population par référendum, et alors que les trois autres îles manifestent leur volonté d'accéder à l'indépendance, Mayotte demande son maintien au sein de la République Française et, lorsque le 6 juillet 1975, la Chambre des Députés des Comores, sous l'impulsion d'Ahmed Abdallah, proclame unilatéralement son indépendance, Mayotte refuse et, le 8 février 1976, par vote massif, réaffirme sa volonté de rester dans l'ensemble français. Mayotte devient alors une Collectivité Territoriale Française administrée par un préfet, représentant du gouvernement.

Mayotte est le 101^e département français depuis le 31 mars 2011 et région ultrapériphérique de l'Europe depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'île aux parfums

Mayotte est la plus ancienne des îles qui composent l'archipel des Comores. Elle doit sa formation comme son relief aux volcans.
Le Mont Bénara culmine à 653 m.

Fleur d'Ylang



LA SÉCURITÉ

Les mouvements de contestation du 1^{er} semestre 2018 contre l'insécurité dans les établissements et les transports scolaires ont remis Mayotte sur le devant de l'actualité métropolitaine, rappelant que ce département en construction n'a pas encore atteint le niveau de développement des autres.

Les informations diffusées par les médias (articles ou vidéos en ligne sur Internet) représentent une certaine réalité de l'île mais confirme la complexité d'y vivre.

Les moyens mis en œuvre par l'État ont permis de rétablir un niveau de sécurité acceptable et équivalent à celui de la plupart des grandes villes de métropole. Les consignes de prudence et de bon sens sont à appliquer :

- ne pas créer la tentation en affichant ostensiblement des bijoux, téléphones, etc. ;
- ne pas aller seul ou en petit nombre sur des plages isolées ;
- ne pas randonner seul ou en petit groupe dans des zones peu fréquentées.

La balade dans des zones à risques de « vol avec menaces au coupe-coupe » répertoriées depuis le début des années 2000 (ex : cascade de Soulou) est à effectuer avec la plus grande prudence en respectant les recommandations de sécurité (entre autre déplacement en groupe).

Concernant la protection des habitations, des mesures ont été prises comme :

- la pose de barreaux aux portes et fenêtres ;
- la surveillance des logements par la gendarmerie avec le dispositif « tranquillité-vacances » ;
- le téléchargement depuis la métropole de l'application (gratuite) Voisins Vigilants et Solidaires, vous permettra d'être en veille avec la communauté militaire ou civile de la zone résidentielle.

La plupart du personnel logeant à l'extérieur du régiment (seuls des célibataires sont logés en BCC) fait surveiller son logement par un autre personnel du régiment lorsqu'il est absent pour une longue durée.

Cependant la meilleure précaution est encore, comme en métropole, de ne pas susciter des tentations : ne rien laisser paraître à la maison comme dans la voiture. Il est également préférable de ne pas apporter des objets de trop grande valeur.

Pour améliorer vos conditions de sécurité il est possible d'emporter une alarme de maison. Il n'est cependant pas certain qu'en cas de déclenchement quelqu'un intervienne.

Entre fin août et mi-septembre une information aux nouveaux arrivants sera dispensée, information à laquelle les familles seront associées, et tout ce qui a été écrit ci-dessus vous sera rappelé et commenté si besoin. Ne vous inquiétez pas outre mesure, il fait bon vivre à Combani.

LA PÉRIODE CYCLONIQUE

Mayotte est sujette à un risque cyclonique réduit mais non nul. La période cyclonique est située entre mi-novembre et mi-avril. Afin de contribuer au plan de secours des populations et remplir sa mission n° 2 (voir page 7), le RSMA de Mayotte a en permanence durant cette période du personnel d'astreinte cyclonique.

A titre d'information pour la saison en cours, Météo France a identifié 14 épisodes cycloniques sur la zone sud de l'Océan Indien. Aucun n'a touché Mayotte. Le dernier en date fut BELNA en décembre 2019.

Les cyclones tropicaux

Une température océanique à plus de 26°C et une forte humidité favorisent leur formation

L'eau s'évapore de la surface de l'océan et entre en contact avec des masses d'air froid, formation de nuages

Une colonne de basse pression forme des vents dans une tour circulaire

Au fur et à mesure que la pression de la colonne centrale (l'œil) faiblit, la vitesse du vent autour s'accroît

La force de rotation de la Terre étant plus faible près de l'équateur, les cyclones se forment à plus de 5 degrés de latitude (ou 550 km) de l'équateur

Ouragans Typhons

Dimensions d'un ouragan

Oeil : de 30 à 60 km
 Hauteur : de 12 à 15 km
 Diamètre : de 500 à plus de 1 000 km

Dépression tropicale

Vents à moins de 63 km/h

Tempête tropicale

de 63 à 117 km/h

Ouragan ou typhon

à partir de 118 km/h

Super-cyclone

plus de 249 km/h

050908 AFP

COUVERTURE SOCIALE A MAYOTTE

L'affiliation à la caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM) est obligatoire pour tous les nouveaux résidents sur le département, c'est-à-dire le militaire affecté ainsi que les membres de sa famille l'accompagnant. La demande d'affiliation est faite une fois que la ou les personnes sont présentes sur place. Elle se fait par le biais de la chancellerie du régiment qui dépose le dossier à la CSSM.

Afin de faciliter le suivi des démarches d'actualisation, il est vivement conseillé de posséder un compte AMELI pour le militaire et le conjoint (voir site www.ameli.fr) **avant leur arrivée** à Mayotte.

Au regard du délai de prise en charge et de traitement des dossiers par le service « assurés » de la CSSM (en moyenne 3 semaines), il vous est conseillé, selon votre situation au départ de métropole, de procéder selon les trois cas suivants :

- **cas 1 : le militaire affilié à la caisse nationale militaire de sécurité sociale de Toulon (CNMSS) ainsi que les membres de sa famille (ayants droit).**

N'effectuez aucun changement de situation auprès de la CNMSS **avant votre arrivée** sur Mayotte.

Dès l'arrivée de l'ensemble des membres de la famille rejoignant le militaire à Mayotte, se rapprocher au plus vite de la trésorerie pour effectuer les demandes d'affiliation pour l'ensemble de la famille (voir demande d'affiliation ci-dessous).

Enfin, il faut informer la CNMSS de son changement de situation une fois l'affiliation à la CSSM effective ;

- **cas 2 : le militaire affilié à la CNMSS et son conjoint et/ou enfants affiliés dans un autre organisme.**

Arrivée du militaire avec l'ensemble de sa famille :

Se rapprocher au plus vite de la trésorerie pour effectuer les demandes d'affiliation pour l'ensemble de la famille (voir demande d'affiliation ci-dessous).

Arrivée du militaire puis de la famille en différé :

Le militaire effectue sa demande d'affiliation auprès de la trésorerie dans les plus brefs délais, puis informe la CNMSS de son changement de situation une fois l'affiliation à la CSSM effective. Dès l'arrivée de l'ensemble de la famille sur l'île, il effectue la demande d'affiliation des membres auprès de la trésorerie.

Le conjoint effectuera son changement de situation auprès de son organisme de sécurité sociale en métropole, une fois l'affiliation à la CSSM effective ;

- **cas 3 : le militaire dont tout ou partie de la famille reste en métropole.**

L'affiliation à la CSSM des personnes qui ne résident pas à Mayotte n'est pas possible.

Vous devez vous rapprocher de la CNMSS de Toulon (cellule « soins hors de France ») pour les modalités concernant l'affiliation de votre conjoint et enfants (ayants droit) restés en métropole.

Pour le conjoint affilié à un autre organisme de sécurité sociale, il devra prendre en charge les enfants restés en métropole à son compte.

DEMANDE D’AFFILIATION A LA SÉCURITÉ SOCIALE DE MAYOTTE

Pour réaliser l’inscription à la CSSM, chaque assuré* doit remplir le formulaire « changement de situation » (disponible à la chancellerie) accompagné des pièces suivantes :

- la copie d’une pièce d’identité ;
- la copie de la carte Vitale ;
- d’un justificatif de domicile à son nom (l’attestation de logement convient) ;
- d’un RIB à son nom.

Pour chaque enfant il faudra :

- remplir le formulaire de rattachement enfants (disponible à la trésorerie) ;
- fournir l’extrait de naissance des enfants et/ou le livret de famille.

* personne majeure

IMPORTANT : la date retenue d’ouverture de droit est la date de dépôt du dossier à la CSSM, il est donc essentiel d’effectuer la demande d’affiliation dès son arrivée.

PRESTATIONS ET TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA CSSM

Les prestations remboursées et les taux de remboursement sont identiques à ceux de la métropole. Seuls les tarifs sont différents (voir les tarifs dans les différentes conventions nationales sur le site www.ameli.fr pour les actes et concernant les médicaments, ils sont majorés à 1.36 selon un arrêté préfectoral de 1991).

Pour vous faire rembourser vous devrez expédier à la CSSM :

- la feuille de soins du médecin s’il n’a pas fait le tiers payant (de fait ou si vous ne détenez pas encore l’attestation de sécurité sociale) ;
- la feuille de soins du pharmacien avec les vignettes des médicaments s’il n’a pas fait le tiers payant (de fait ou si vous ne détenez pas encore l’attestation de sécurité sociale) ;
- les ordonnances.

CAISSE D’ALLOCATION FAMILIALE

Vous devez contacter la CAF et faire procéder au transfert de vos prestations à la date de votre arrivée sur le territoire. Vous demandez un **certificat de mutation** ou **une attestation de non-paiement ou cessation de paiement**. Vous devez être en possession d’un de ces deux documents à votre arrivée sur le territoire.

Vous pouvez choisir de rester à la CAF de Mayotte ou demander que les prestations familiales soient prises en compte par votre organisme payeur :

- le CERHS de Nancy pour le personnel ressortissant de l’armée de Terre, du SID ainsi que les commissaires d’ancrage « Terre » ;
- le BCAPMSSA de Toulon pour le personnel ressortissant du Service de Santé des Armées (SSA) et les commissaires d’ancrage « SSA ».

MUTUELLE

Il est aussi conseillé d’opter pour la gestion de son compte en ligne. La pharmacie de Combani a passé une convention avec Unéo, ce qui permet de bénéficier du tiers payant. Pour celles qui n’ont pas de convention, il faut faire une demande de remboursement après le remboursement de la sécurité sociale en ayant gardé toutes les pièces justificatives.

Si vous voulez que vos décomptes soient envoyés automatiquement à votre mutuelle, il faut en faire la demande auprès d’elle. Dès lors que l’arrivant est affilié à la CSSM, il envoie son attestation de Mayotte à la Mutuelle afin que celle-ci prenne connaissance de la Caisse d’affiliation de son adhérent (l’attestation étant la seule preuve) et demande la « noémisation » de son compte. Suite à cette information, normalement la mutuelle envoie en version numérique la liste de ses adhérents à la sécurité sociale (action nationale centralisée).



ANTENNE D'ACTION SOCIALE DE MAYOTTE

L'antenne d'action sociale est présente à Mayotte sur Petite-Terre.

Nouveauté 2020 !

Une assistante sociale a été affectée au régiment en 2020. Elle est désormais présente tous les jours et saura vous guider.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

- Lundi – Mardi – jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi - Vendredi : de 8h00 à 12h00 ;

Adresse internet de l'ASA RSMA de Mayotte :

em-asa@rsma-mayotte.fr

LE LOGEMENT

Le RSMA-My édite annuellement une note logement. Elle vous sera transmise à votre arrivée. Votre parrain ou votre prédécesseur peut également vous la fournir. Consultez-la, vous y trouverez tous les renseignements utiles sur le logement.

PRÉSENTATION DU PARC

- Le RSMA ne dispose pas de logement domanial (hormis la villa du chef de corps). Les cadres résident dans des logements du secteur privé qui peuvent être soit des villas indépendantes avec jardin soit des appartements mitoyens avec étage(s) et une petite parcelle de terrain.
- La majeure partie des logements appartient à la Société Immobilière de Mayotte (SIM) et se situe à Combani (à 10 min maximum à pied du quartier pour le logement le plus éloigné).
- Les logements sont baillés par le RSMA. Le cadre bénéficiaire prend le titre d'occupant.
- Les logements sont meublés et équipés de quelques appareils électroménagers. Les fenêtres des logements sont généralement barreaudées pour les pièces du rez-de-chaussée. Le système d'alarme n'est pas inclus dans le logement. Vous pouvez en prévoir l'installation si vous le souhaitez (renseignez-vous auprès de celui que vous remplacez).
- Il n'existe pas de bureau logements à part entière. Le bureau logements assure le suivi qualitatif et quantitatif du parc. Les fonctions tenues au sein du bureau logements sont des fonctions en plus de l'emploi principal. Ce bureau se compose du commandant en second, responsable du bureau, d'un sous-officier responsable du suivi infra des logements, d'un sous-officier responsable du suivi mobilier et électroménager et enfin d'un cadre en charge des baux. Le commandant en second est l'interface entre la SIM et le RSMA.
- L'architecture des villas est de conception mahoraise : plain-pied, murs en briques de terre comprimée, couverture en bacs acier. Les appartements avec 2 ou 3 niveaux bénéficient d'une structure béton, remplissage en briques de terre comprimées.
- Le régiment dispose par ailleurs d'un parc de 3 BCC à l'intérieur du quartier, équipé en mobilier et électroménager avec cellier au RdC.



ATTRIBUTION DU LOGEMENT

- Les logements sont attribués en fonction de la situation familiale déclarée² par les intéressés (demande d'attribution de logement) et de la ressource en logements disponibles.
- La commission des logements est réunie par le commandant en second et propose une affectation des logements en tenant compte de la date d'arrivée du militaire (et non de son grade). Les travaux préparatoires sont présentés au chef de corps pour validation.
- A noter que le personnel qui refuserait un logement devra se loger par ses propres moyens.

QUELQUES OBLIGATIONS POUR L'OCCUPANT

- L'eau, l'électricité et le téléphone sont à la charge des bénéficiaires.
- L'occupant ne verse pas de loyer. En revanche, une retenue logement est réalisée directement sur les soldes (10% de la solde de base, retenue LOGDOM). Le personnel en bâtiment cadres célibataires verse une quote-part au cercle pour l'entretien des communs (montant fixé par le conseil d'administration du Cercle).
- L'occupant doit se considérer comme un locataire et adopter en conséquence un comportement de locataire.
- Une assurance « multirisque habitation » est obligatoire pour l'occupant. Il devra dès son arrivée fournir au bureau logement un document attestant de la validité de la garantie d'assurance pour son logement (attestation ou copie du contrat). Le contrat peut être souscrit depuis la métropole. Pour faciliter ces démarches une attestation provisoire sera établie post commission d'attribution de logement.
- Enfin, depuis le PAM 2019, les occupants ont l'obligation de verser au Trésorier un dépôt de garantie (montant fixé à 500 €). Au terme de son affectation, le régiment reverse à l'occupant tout ou partie de ce dépôt au regard de l'état des lieux sortant.

ENTRÉE DANS LE LOGEMENT

- Un état des lieux d'entrée sera réalisé le jour même ou dans les jours suivants votre arrivée. Ce sera la référence lors de la restitution du logement en fin de mission longue durée.
- Les clés du logement auront certainement été perçues par votre parrain. La perception définitive s'effectuera auprès du bureau logements lors de l'état des lieux d'entrée.
- L'ouverture des compteurs et la souscription des contrats d'abonnement (eau, électricité) est à la charge de l'occupant. Cependant pour faciliter votre arrivée, l'ancien occupant ou votre parrain doit avoir effectué cette démarche avant votre arrivée sous réserve que vous lui ayez transmis un courrier lui donnant procuration pour agir en votre nom.
- Dans l'attente de la livraison de votre caisse maritime, le CMATCA est en mesure de mettre à votre disposition une caisse popote (couverts, ustensiles de cuisine et vaisselle).

² La situation familiale : nombre de personnes présent sur le territoire pour la durée de l'affectation.

DOTATION DE BASE EN MOBILIER ET ÉLECTROMÉNAGER

Cuisine	Salon	Salle à Manger	Chambre parents	Chambre enfant
1 buffet 1 table 4 chaises 1 cuisinière 1 réfrigérateur 1 lave-linge 1 sèche-linge 1 micro-onde 1 congélateur * 1 lave-vaisselle *	1 table basse 1 canapé 2 fauteuils 1 meuble TV	1 buffet 1 table 6 chaises	1 armoire 1 lit en 140 1 matelas 2 tables de nuit 1 commode	1 armoire 1 lit en 90 1 matelas 1 table de nuit 1 bureau 1 chaise 1 commode 1 lit bébé*

* à partir des familles avec 1 enfant.

Certains logements sont peut-être dotés de brasseurs d'air ou de climatiseurs fixes voire d'autres équipements ; s'ils appartiennent à l'occupant précédent, il faut traiter directement avec lui pour le rachat éventuel du matériel installé.

FORMALITÉS D'ABONNEMENTS

EAU (SMAE)

www.mahoraisedeseaux.com

L'eau est potable mais il est conseillé de boire l'eau en bouteille.

GAZ

Les cuisinières fonctionnent avec des bouteilles de gaz.

ÉLECTRICITÉ (EDM)

www.electricitedemayotte.com

L'électricité est distribuée sous 220 V et 50 Hz, comme en métropole mais les variations de courant sont fréquentes. Prévoir des onduleurs.

Les logements sont équipés d'un chauffe-eau solaire.

INTERNET – TÉLÉPHONIE - TÉLÉVISION

Il est possible de souscrire un abonnement pour pouvoir bénéficier d'Internet ou de la téléphonie. Avec l'ADSL, cet abonnement est lié à celui de la téléphonie fixe.

L'accès au programme TV se fait via les forfaits téléphonie/internet/Tv proposés par les opérateurs de fournisseurs d'accès internet (Orange Mayotte ou SFR Mayotte). Des bouquets sont également proposés par CanalSat et Parabole Mayotte.

Fournisseurs d'accès :

Orange : www.mayotte.orange.fr

Only : www.only.fr (par de forfait @/Tv)

SFR : www.sfr.yt

Avertissement.

Tous les opérateurs présents en métropole n'incluent pas Mayotte dans leurs forfaits et ce malgré son statut de département français.

Il est donc important :

- de le signaler à la famille restant en métropole afin d'éviter des déconvenues lors de la réception des factures de téléphonie mobile ;
- de vérifier avant de signer un contrat auprès de l'opérateur choisi que Mayotte est lisiblement écrit dans celui-ci. La notion de « département français » ne suffit pas.



SE DÉPLACER A MAYOTTE

CIRCULATION ROUTIÈRE

- Le réseau routier s'améliore au fil du temps, mais se détériore néanmoins lors de la saison humide et provoque occasionnellement des ralentissements dans les zones de « nids de poule ».
- A l'intérieur de Mayotte, le transport routier est principalement assuré par des « taxis-brousse » à petit prix (Mamoudzou – Combani 2,50 € ou sur Petite Terre : aéroport – barge 1,20 € en semaine et sans bagage). Attention, ces taxis attendent systématiquement d'être pleins pour effectuer leur course !
- Conduire à Mayotte est souvent une épreuve où vigilance rime avec prudence !!!
- Sur la route il est fréquent de rencontrer : des camions et engins de chantier, des enfants, des motocyclistes sans casque, des zébus errants, des chèvres, des poules et surtout des auto-stoppeurs. Compte tenu de l'état des routes et des animaux qui déambulent, il faut donc redoubler de vigilance.
- La vitesse est limitée à 50 km/h dans les agglomérations et à 70 km/h à l'extérieur.
- Les heures de pointe à Mamoudzou peuvent vous faire perdre pas mal de temps, le plus souvent une demi-heure mais peut aller jusqu'à 1h30 de roulage au pas. Essayez donc d'éviter les créneaux suivant : 6h30/8h, 11h30/12h30 et 16h/18h.
- La législation est la même qu'en métropole ; y compris en matière de permis (scooters inclus).

TRANSIT MARITIME GRANDE TERRE – PETITE TERRE

- Le transit s'effectue par une barge « piétons » pour le personnel à pied ou « amphidrome » pour les véhicules.
- La fréquence entre 2 barges est d'environ 30 min dans la journée.
- La durée de la traversée est de 15 min.
- La traversée n'est payante que dans le sens Grande Terre vers Petite Terre.

Le ticket piéton coûte 0.75€ (gratuit pour les enfants de moins de 10 ans) et le ticket pour un véhicule léger coûte 15 €.



CULTE MUSULMAN.

98% des habitants de Mayotte sont de religion musulmane. Chaque village est donc doté d'une ou plusieurs mosquées.

CULTE CATHOLIQUE.

Il est pratiqué par des habitants originaires des autres départements français (métropolitains et antillais en particulier) ou de Madagascar.

Deux églises permettent de le pratiquer :

- sur grande Terre (Mamoudzou) : Notre Dame de FATIMA, rue de l'Hôpital (messe le dimanche à 09h30) ;
 - sur Petite Terre (Dzaoudzi) : chapelle Saint Michel (messe le samedi à 17h30).
- L'aumônier catholique des FAZSOI pour Mayotte, basé sur Petite-Terre, tient des permanences au régiment et y fait des messes deux fois par mois ;
- au régiment toutes les deux semaines environ le dimanche matin à 10h30.

La catéchèse des enfants du régiment est réalisée par des bénévoles.



La mosquée de Tsingoni, dans l'Ouest de Mayotte, fait désormais partie du patrimoine national.



LA POSTE A MAYOTTE

Il y a une agence postale à Combani. Y aller nécessite le plus souvent une bonne dose de patience. Il est préférable de faire suivre tout le courrier, même privé, au RSMA-Mayotte. Le vaguemestre se charge de la ventilation du courrier et des colis « arrivée ».

Votre adresse est la suivante :

RSMA-Mayotte
BP 58 Combani
97680 Tsingoni

Rappel : Combani est un « lieu-dit » du nom d'un village de la commune de Tsingoni.

Les colis de métropole ou de l'étranger étant souvent ouverts pour contrôle par les services de la douane il faut anticiper le paiement des taxes qui peuvent s'élever jusqu'à 70% de la valeur du contenu plus du transport. Selon la marchandise, il est préférable de s'appuyer sur la venue à Mayotte en avion d'amis ou de membres de la famille pour se faire livrer de la marchandise.

LES COMMERCES

Tout le nécessaire indispensable se trouve à Mayotte mais ne comptez pas y retrouver vos marques préférées. A Combani, il y a entre autres un marché quotidien, 2 supérettes (SCORE et SODICASH), un magasin de hifi-électroménager, deux boulangeries, une pharmacie, un magasin de bricolage, deux magasins de téléphonie, un magasin de lunettes, deux garagistes, une auto-école, un restaurant, un snack, une pizzeria et des brochettes sympathiques (petits restaurants typiques de la culture mahoraise).

ASSURANCES

- TEGO (AGPM/GMPA): le délégué est stationné à la Réunion et tient des permanences semestrielles à Mayotte. Néanmoins, les démarches peuvent être entreprises avant de quitter la métropole.
- Les assurances GMF sont présentes sur l'île.
- Il y a d'autres cabinets d'assurance (GROUPAMA, AGF...).
- Pensez à amener un relevé d'information relatif à votre ancienne assurance auto.
- Il est également judicieux de penser à l'option « rééquipement à neuf », en cas de vol.

MARCHÉS LOCAUX

- Petit marché quotidien à Combani ;
- Marché couvert quotidien de Mamoudzou (près de la barge); le 2^e samedi de chaque mois il offre en plus un marché artisanal ;
- Marché paysan et artisanal à Coconi (1^{er} samedi de chaque mois).
- Un poissonnier passe tous les 15 jours à la résidence des Ylangs avec du poisson frais et de très bonne qualité. Sa boutique est ouverte tous les jours à Chiconi.

LIBRAIRIE

Il existe plusieurs librairies sur l'île : « la maison des livres » à Mamoudzou, « la page de garde » à Kaweni et « la bouquinerie » à Passamainty. Toutes plus ou moins bien approvisionnées (possibilité de faire commander des références en particulier) avec des tarifs légèrement plus chers qu'en métropole. A Cavani, vous pourrez profiter de la bibliothèque municipale avec prêt gratuit de livres, il vous suffira de faire une carte d'adhésion (photo et carte d'identité sont demandées).

Pour les magazines, abonnez-vous de préférence avant votre départ car il y a très peu de revues spécialisées disponibles. Il est aussi possible de commander des revues par Internet.

COIFFURE/ ESTHÉTIQUE

- Il existe à Mamoudzou des salons de coiffure pour hommes et femmes.
- Venir avec sa propre tondeuse électrique permet de garder une coupe de cheveux régulièrement rafraîchie.
- Pour les familles et les militaires, il est possible de se faire couper les cheveux à domicile ou au foyer du RSMA-Mayotte (coiffeur itinérant).
- Un institut de beauté est ouvert à Combani.

OPTICIEN

- Une boutique de lunettes à Combani.
- Il existe également plusieurs boutiques sur Mamoudzou.

VETEMENTS

- Ici peu d'enseignes de vêtements ou de chaussures connue.
- Des petites boutiques proposent habits et chaussures, de qualité et prix variables.
- Une enseigne « Baobab et Cie » propose une gamme sympathique et colorée de vêtements ayant pour thème Mayotte.
- Intersport est présent sur 2 boutiques à Mamoudzou.

JOUETS

- deux enseignes de jouets sur Mamoudzou : Joué Club et Sajou.
- un site internet propose quelques jouets Lego/ Play mobil, son magasin est situé sur Petite Terre. La livraison est gratuite : www.doukascentrale.info



LES BANQUES ET MODES DE PAIEMENT

GÉNÉRALITÉS

- Vous avez la possibilité de conserver vos comptes en métropole. Les chèques « hors place » (adresse hors du département) sont généralement acceptés mais il est cependant souhaitable que vous demandiez à votre banque des carnets de chèques avec l'adresse du RSMA-MY.
- Il est conseillé de faire activer la gestion de vos comptes par Internet, toutes les banques métropolitaines ne sont pas présentes sur le territoire.
- L'envoi des chéquiers et CB par courrier en recommandé à votre attention au RSMA ne pose aucune difficulté (arrivée directement au bureau vagemestre du RSMA, voir le paragraphe « courrier »).
- Mayotte fait partie de la zone euro. Les cartes de crédit de type « VISA », « EUROCARD », « MASTERCARD » sont acceptées chez la plupart des commerçants.
- Il y a plusieurs distributeurs de billets à Combani.

ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES PRÉSENTS A MAYOTTE

- Crédit agricole de la Réunion ;
- Banque Française Commerciale ;
- Banque de la Réunion ;
- BRED ;
- Banque Populaire ;
- La Banque Postale ;
- Caisse d'Épargne.



LES LOISIRS

Club sportif et artistique (CSA)

- Le CSA du régiment offre des activités plus ou moins variées en genre et en nombre.
- Ces activités reposent strictement sur l'engagement bénévole des animateurs et animatrices. Alors si vous avez une passion que vous souhaitez partager ou si vous avez des compétences ou qualifications particulières, n'hésitez pas à vous engager en qualité de responsable d'une section.
- Les sections activées pour la saison 2020/2021 sont les suivantes :
 - musculation ;
 - fitness ;
 - sports de combat (kick boxing ; krav maga) ; taekwondo
 - danse
 - danses tahitiennes ;
 - randonnée (à l'étude) ;
 - éveil gymnique et sportif ;
 - badminton ;
 - aide à la réparation mécanique ;
 - rugby ;
 - pétanques.

Activités nautiques

- On trouve à Mayotte des plages de sable noir (Tahiti plage, Sohoa, Sakouli), des plages et des îlots de sable blanc (M'Tsamboro, N'Gouja, Sakouli). Les plages ont pour la plupart un « tombant » accessible à la nage où l'on peut, à l'aide d'un simple kit palmes-masque-tuba (PMT), observer une faune et une flore aquatiques magnifiques.
 - De nombreuses plages ou îlots ne sont accessibles que par la mer. Si vous êtes un amoureux de la mer et sûr d'y être régulièrement, pensez à la possibilité d'acheter un bateau ou une autre embarcation.
 - Possibilité de pratiquer la pêche en haute mer.
 - Mayotte est un lieu particulièrement propice à la pratique de la plongée, et de nombreux clubs se sont établis sur l'île. Le plus proche est à 20 minutes en voiture.
 - Il est aussi possible de faire du kayak et du jet-ski.
- Pensez à amener votre équipement (chaussures de platier, palmes, masque, tuba, shorty, etc).

Randonnées/TRAIL

- Possibilité de faire de très belles randonnées, à pied, en VTT et en quad (160 km de GR) – mais à condition d'être en groupe. L'association les Naturalistes³ offre également des possibilités pour découvrir l'île.
- Prévoyez de bonnes chaussures, bâtons de trekking, chapeau, Camel back, ...
- Prévoyez le stock de chaussures de trail, le matériel « technique » est difficile à trouver à Mayotte.
- Pour les vélos, il est conseillé d'emmener un lot de réparation et d'entretien. Le vélo sur route est aussi possible mais comporte des risques eu égard à l'état de certains axes routiers voire de la conduite locale.

³ <https://www.naturalistesmayotte.fr/>

Sports pratiqués sur l'île

- Dans les clubs civils, il est possible de pratiquer quasiment tous les sports usuels mais pas forcément à Combani (n'espérez pas trop : il n'y a pas de patinoire ni de bowling à Mayotte).
- Il y a un guide⁴ édité par la Direction de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale (DJSCS) en liaison avec le CROS qui référence tous les clubs et associations sportives de Mayotte.

Divers

- Le survol de l'île est possible en ULM.
- Les vacances scolaires locales ainsi que les périodes de fermeture du régiment (Noël/nouvel An) sont des périodes privilégiées pour des voyages à l'extérieur de l'île.
- Au départ de Mayotte, il est possible de se rendre entre autres à : La Réunion, Ile Maurice, Seychelles, Rodrigue, Madagascar, Afrique du Sud, Zimbabwe, Kenya, Tanzanie. Différentes compagnies aériennes desservent ces destinations.

CERCLE

- Il est situé en face du restaurant pédagogique et est composé d'un restaurant destiné aux stagiaires, mais dans lequel les cadres peuvent prendre le déjeuner en semaine, d'un foyer et de chambres de passage (disponibles hors période de PAM) ;
- le foyer ouvert à tous, cadres, familles et volontaires, dispose d'un bar et d'un bazar qui proposent articles de camping, souvenirs locaux, boissons et certains produits de consommation courante ;
- le cercle propose une vente de poulets frais rôtis tous les 15 jours, une pizzeria le mercredi soir et le dimanche soir ainsi qu'une vente de fruits et légumes tous les vendredis. Deux foires aux vins dans l'année.

POUR VOS LOISIRS PRÉVOYEZ...

- Vélos tout terrain de bonne qualité ; prévoyez des accessoires de rechange (pneus, rustines, chambre à air...);
- boules de pétanque et autres jeux de plein air pour les enfants et adultes ;
- équipements de badminton, tennis, roller ;
- effets et matériels de plongée ;
- matériels de pêche au gros/leurres et cannes ;
- jeux électroniques car sur place ils sont rares et très chers ;
- vous pouvez également faire du kayak/canoë en mer ;
- si vous êtes fana randonnée alors pensez au sac à dos « porte bébé » ;
- si vous êtes sûr d'avoir une villa et si vous souhaitez avoir une piscine (ou un jacuzzi) alors amenez-la car ici elles sont chères ;
- quelques cadres ont investi dans l'achat d'un bateau pour des sorties « lagon ». Néanmoins, sur l'île, l'entretien et les réparations du matériel nautique restent aléatoires et onéreux. Le permis côtier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2008 ; * Assurance moteur ? gardiennage de l'embarcation (pas au régiment) !
- la chasse sous-marine est autorisée uniquement hors lagon ;
- il y a un club de tir sur Petite Terre** ;
- parasol pour la plage et tapis de sol.



⁴ <https://www.cros-mayotte.fr/content/uploads/2019/09/Annuaire-sportif-2019-2020-version-sans-pub-ok-1.pdf>

ALLOCATIONS CHOMAGE DES CONJOINTS

Attention, à Mayotte les droits sont différents de la Métropole !

Conjoint quittant son emploi en Métropole pour suivre le militaire et qui devient à Mayotte demandeur d'emploi.

La démission pour suivi du conjoint (DVSC) est un motif de rupture du contrat de travail réputé légitime. Mayotte ayant un régime d'assurance chômage spécifique, le traitement du dossier est donc différent du régime général.

2 cas sont possibles après la démission:

- **Existence d'un reliquat de droits non échu à Pole Emploi**

En Métropole (avant le départ):

Inscription à Pole emploi

dépôt de la demande d'allocation (préciser la destination Mayotte car traitement spécifique)

Pole Emploi prononce une reprise des anciens droits

A Mayotte (à l'arrivée):

contacter le 3949 pour transférer le dossier

contacter l'agence où le dossier a été transféré pour demander la reprise des droits

- **Absence de reliquat de droits à Pole Emploi**

L'inscription en métropole n'est pas utile car le fait générateur de droit est la date d'inscription à Mayotte.

contacter le 3949 pour l'inscription ou transfert si inscrit dans un autre département

déposer la demande d'allocation complète

Pole Emploi met en œuvre la procédure DVSC pour indemniser le demandeur d'emploi

Transfert du dossier du demandeur d'emploi.

Transfert du dossier du demandeur d'emploi d'un autre département à Mayotte

Démarches à faire à votre arrivée à Mayotte

DE inscrit et indemnisé dans un autre département:

Contactez le 3949 pour demander le transfert du dossier

Contactez l'agence où le dossier a été transféré pour demander la reprise des droits (allocations).

DE non inscrit

Retirez et complétez un dossier d'inscription dans votre commune

Contactez le 3949 pour demander un RDV d'inscription (si jamais inscrit ou dernière inscription à plus de 6 mois)

Si cessation d'inscription à moins de 6 mois, réinscription directe par le 3949

Transfert du dossier du demandeur d'emploi de Mayotte à un autre département

DE inscrit et indemnisé à Mayotte:

A votre arrivée, contactez le 3949 pour le transfert du dossier du demandeur d'emploi: la reprise des droits sera faite.

DE non inscrit à Mayotte

Si période d'activité à Mayotte (hors démission suivie de conjoint), appelez le 3949 pour s'inscrire et déposer une demande d'allocation.

Si aucune activité professionnelle à Mayotte, s'inscrire à l'arrivée à son pole emploi de destination

GÉNÉRALITÉS

Le niveau scolaire des écoles publiques à Mayotte est faible quel que soit le niveau considéré. Les structures existent mais les difficultés de maîtrise du français des élèves scolarisés ont pour conséquence de faire baisser le niveau général de l'enseignement. Des structures associatives ou privées existent et sont au niveau de l'enseignement métropolitain mais ont un coût relativement élevées (200 à 400 euros par mois et par élève). C'est pour cela que la DRHAT, dans la mesure du possible, essaie de ne pas affecter au RSMA Mayotte de famille avec enfants susceptibles de rentrer au collège et au lycée au cours de la mission longue durée. En cas d'impossibilité, il est conseillé aux familles dont le militaire y est malgré tout affecté, pour les besoins du service, de laisser leur enfant scolarisé en métropole. Pour les lycéens, la solution CNED est un palliatif mais cumulé à l'absence de vie sociale car peu d'enfants de militaires sont présents pour cette tranche d'âge, cela entraîne des conditions de vie très complexes. Les questions sur la scolarité sont à aborder avec son parrain ou la personne relevé car chacun vit l'expérience différemment en fonction de l'âge, du caractère et du niveau scolaire de l'enfant.

En termes d'organisation familiale, il est important de savoir que les enfants en maternelle et en primaire (public et associatif) ne sont scolarisés que le matin (07h00 à 12h00). En outre, les places en crèche ou en garderie sont très rares. Seule l'école privée Hippocampe fait une journée continue de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi. Les collèges et lycées publics sont sur les rythmes métropolitains.

COLLÈGE ET LYCÉE

La plupart des **collégiens et lycéens** sont scolarisés :

- au collège public
- au lycée de Kahani à 5 km de Combani ;
- au lycée de Sada à 10 km de Combani ;
- au collège privé Hippocampe de M'Roalé touchant Combani qui à la rentrée 2020 ouvre des classes de lycée de la seconde à la terminale.

Souvent finalisée tardivement (= à la rentrée scolaire), l'inscription aux collèges et lycées représente une source d'inquiétude légitime. Pour réduire celle-ci, l'obtention de la confirmation d'inscription sur les listes scolaires par le prédécesseur auprès de l'établissement concerné, avant sa fermeture pour les vacances de juillet-août, est vivement conseillée. Votre prédécesseur pourra, sur votre demande, se charger de vous obtenir et de vous transmettre la liste des documents nécessaires à la finalisation de l'inscription.

Pour accéder à la liste des établissements publics du département il suffit de taper « ac mayotte » (site de l'académie) dans votre moteur de recherche sur Internet.

L'école privée Hippocampe, ouvert en 2017, propose à la rentrée 2020 des classes du CP à la terminale. Par convention, les droits d'inscription sont offerts pour les enfants du personnel du RSMA mais le budget pour la scolarité est d'environ 4 000 euros l'année par un enfant.

PRIMAIRE

Compte tenu du très faible niveau de l'enseignement public dispensé dans le primaire à Combani, les **écoliers** sont scolarisés de manière privilégiée dans des écoles associatives ou privées payantes (environ 250 à 400 euros mensuel) :

- soit à l'école associative primaire « POMME CANNELLE » ;
- soit à l'école associative « NYAMBA » ;
- soit à l'école privée « HIPPOCAMPE ».

Vous êtes cependant tout à fait libre d'inscrire vos enfants à l'école publique de Tsingoni.

MATERNELLE

Pour les tout-petits, il existe à Combani l'école maternelle « WANA COMBA » et l'école maternelle associative « NYAMBA » payantes (environ 250 euros mensuel).

Attention, ces trois écoles sont associatives et non privées (excepté Hippocampe). Cela nécessite un engagement réguliers (nettoyage, bricolage) des parents pour faciliter le fonctionnement courant. C'est la raison pour laquelle chaque école demande un ou deux chèques de caution qui seront restitués à la fin de l'année scolaire en échange d'une ou plusieurs prestations réalisées au profit de l'école dans l'année.

Les préinscriptions ne sont pas communes aux 3 écoles associatives de Combani et à l'école privée de M'Roalé.

CRÈCHE

Il existe également une crèche à Combani, agréée par la PMI (Protection Maternelle Infantile) pour 38 enfants de 8 mois à 4 ans, répartis en 2 groupes. Les enfants y sont encadrés par du personnel diplômé.

Structure associative elle ne peut donc fonctionner sans l'investissement de tous les parents (cours, animations, travaux....).

Le bureau est constitué par les parents élus lors d'une assemblée générale. Son rôle est de gérer administrativement la vie de la crèche (trésorerie, embauche, règlement intérieur, projets....).

Un projet de mini crèche est en cours avec le service social des armées.



INSCRIPTION

1. ENSEIGNEMENT ASSOCIATIF OU PRIVE

Les préinscriptions ou inscriptions ne sont pas communes aux 4 écoles associatives ou privées de Combani et M'Roalé (commune de TSINGONI) :

- N'Yamba (maternelle et primaire)
- Wana Comba (maternelle)
- Pomme Cannelle (élémentaire)
- Hippocampe (primaire, collège, lycée)

1.1. Association WANA COMBA (école maternelle)

Adresse : 24 champs des Ylangs – 97680 COMBANI

Mail : ecolewanacomba@yahoo.fr

Blog: <http://wanacomba.over-blog.com>

☎ : 06 39 10 85 81

Adresse : Quartier M'Filaoni - 97 680 COMBANI

1.2. Association école N'YAMBA (école maternelle et élémentaire)

Blog: <http://associationnyamba.eklablog.com>

☎ : 02 69 61 48 47

Mail : ecoleassociativenyamba@yahoo.fr

Facebook : Ecole associative Nyamba

1.3. Ecole associative POMME CANNELLE (école primaire)

☎ : 02.69.62 79 20

Adresse : 23, Champ des Ylangs 1 - BP 60 - 97 680 COMBANI

Mail : pommecannellemayotte@gmail.com

Site internet : <https://associationpommecannellemayotte.wordpress.com>

1.4. Ecole privé « Hippocampe » (primaire, collège et lycée)

Adresse : impasse de la place publique M'Roalé- 97680 TSINGONI

☎ : 06.39.02.83.22 / 02.69.66.29.42

Mail : drp@ecolepriveehippocampe.fr

POC RSMA : em-dml@rsam-mayotte.fr (renseignements pour dossier inscription et tarifs scolaire)

2. ENSEIGNEMENT PUBLIC

2.1. Ecole maternelle publique de Tsingoni

☎ : 02.69.62 79 20

Mail : ce.9760191d@ac-mayotte.fr

2.2. Collège

Collège de Tsingoni

☎ : 02-69-62-71-75

Mail : clg.tsingoni@ac-mayotte.fr

2.3. Lycée

Lycée de Sada : enseignement général

☎ : 02 69 62 20 23 02.69.62.28.06 (fax)

Mail : lpo.sada@ac-mayotte.fr

Lycée polyvalent de Kahani

Adresse : 3 route nationale – 97600 OUANGANI

☎ : 02-69-62-09-09 02.69.62.85.10 (fax)

Mail : lpo.kahani@ac-mayotte.fr

2.4. Rectorat

D'autres établissements proposent des filières particulières. Si cela vous intéresse, contactez le rectorat de Mayotte :

02.69.61.10.24 02.69.61.09.87 (fax)

Mail : vice-rectorat@ac-mayotte.fr

<http://www.ac-mayotte.fr>

Crèche Kararaoukititi

Adresse : piste Bouyouni – 97680 COMBANI

☎ : 02 69 62 43 17

Site internet: kararaoukititi.kazeo.com

Mail : karacreche@gmail.com

Horaires d'ouverture : 6h30-17h du lundi au vendredi toute l'année sauf 2 semaines à Noël, 5 semaines en juillet-août et les jours fériés officiels

La crèche est agréée par la PMI pour 38 enfants de 8 mois à 4 ans, répartis en 2 groupes.



Ecole NYAMBA



Ecole POMME CANNELLE



Ecole WANA COMBA



Collège de Tsingoni



Ecole HIPPOCAMPE

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2020 - 2021 MAYOTTE

AOÛT 2020						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2020						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2020						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE 2020						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DECEMBRE 2020						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER 2021						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2021						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS 2021						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2021						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI 2021						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2021						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET 2021						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2021						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

EN CONCLUSION

Servir outre-mer en général et à Mayotte en particulier est un choix exigeant qui demande une réelle capacité d'adaptation et des efforts au quotidien dans de nombreux domaines. Vous ne retrouverez pas ici les mêmes facilités qu'en métropole ou encore qu'à la Réunion. Mais on vit bien à Mayotte, on y vit juste différemment.

Il est donc nécessaire de vous préparer résolument à cette mission, en exploitant ce livret d'accueil qui n'est pas exhaustive mais également en récoltant toutes les informations possibles et en les validant systématiquement auprès de votre prédécesseur.

Avertissement : ce qui était vrai il y a quelques temps, ne l'est peut-être plus aujourd'hui. Ne vous basez donc pas pleinement sur les témoignages d'un « ancien du SMA » y ayant servi depuis plus d'un an !

La mission du SMA est une belle et vraie mission. Elle est noble et passionnante.

Mayotte, si vous savez la découvrir, saura vous charmer.

Bonne préparation et à bientôt !



Afin de préparer l'accueil des arrivants du PAM 2022, vos propositions d'amélioration de ce document seront utiles au chef BEH, son adjoint, et au chef du secrétariat PC, en charge de sa synthèse annuelle réalisée avec de multiples contributeurs du régiment.